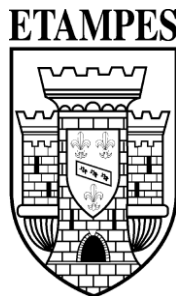


P.V. N°28

Ville d'ÉTAMPES

(Essonne)



CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 7 mars 2012

**Procès verbal approuvé lors du Conseil Municipal du
28 mars 2012**

Modifications apportées

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mercredi 7 mars 2012

L'An deux mil douze, le mercredi 7 mars 2012 à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI, 1^{er} Maire-Adjoint.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI; Madame Marie-Claude GIRARDEAU ; Monsieur Guy COURTIAL; Madame Isabelle TRAN QUOC HUNG; Monsieur Gilbert DALLERAC; Monsieur Bernard LAPLACE; Madame Carole VESQUE; Monsieur Gilles BAUDOIN ; Madame Nezha LARIBI; Madame Edith LALOYEAU; Monsieur Louis-Jean MARCHINA ; Monsieur Jean-Claude TOKAR; Madame Denise DE POORTERE; Madame Claudine NICOLLEAU ; Monsieur Alain PRADOT; Monsieur Bernard LAUMIERE; Monsieur Patrice MAITRE(à partir de 19h45); Madame Vivette HIRSCH; Madame Elisabeth DELAGE; Madame Claude MASURE; Monsieur Philippe PIERRE; Madame Françoise PYBOT; Monsieur Patrick THOMAS (jusqu'à 20h50); Madame Fany MICHOU (à partir de 19h20); Madame Monique HUGUET ; Monsieur François JOUSSET; Monsieur Gilles GUENOT (jusqu'à 20h20).

ABSENTS REPRESENTES : Madame Elisabeth DUTHUILLE représentée par Madame Denise DEPOORTERE ; Monsieur Patrice MAITRE représenté par Monsieur Jean-Pierre COLOMBANI(jusqu'à 19h45) ; Monsieur Jean-Charles LORENZO représenté par Monsieur Bernard LAPLACE ; Madame Colette WILK représentée par Monsieur Alain PRADOT; Monsieur Bruno DA COSTA représenté par Monsieur Jean-Claude TOKAR ; Monsieur Patrick THOMAS représenté par Monsieur Philippe PIERRE (à partir de 20h50) ; Monsieur Didier CHAREILLE représenté par Madame Monique HUGUET ; Monsieur MALONGA représenté par Monsieur François JOUSSET.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Franck MARLIN ; Madame Valérie BILE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Bernard LAUMIERE

ORDRE DU JOUR

Question orale de la liste « Étampes Solidaire »	5
FINANCES	7
1. Débat des Orientations Budgétaires.....	7
2. Situation des autorisations de programme et crédits de paiement.....	33
MARCHES PUBLICS	38
3. Acquisition de prestations de transport parascolaires – socioculturels – sportifs et autres.....	38
4. Groupement de commandes entre la commune d'étampes et la communauté de communes de l'étampois sud Essonne.....	38
POLITIQUE DE LA VILLE	40
5. Signature du deuxième contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales.....	40
6. Subventions complémentaires au titre de l'année 2012.....	41
URBANISME	43
7. Instauration des périmètres de protection autour des forages de l'Huméry et autorisation d'exploitation.....	43
8. Enquête publique sur le projet du schéma du SAGE, de la nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associé.....	44
Questions écrites	48
Motion présentée par le groupe « Étampes Solidaire »	55

La séance est ouverte à 19 h 00 sous la présidence de **Monsieur COLOMBANI**, qui procède à l'appel. Monsieur le Maire est excusé.

Il convient de désigner un ou une secrétaire de séance. Monsieur LAUMIERE est désigné.

Monsieur COLOMBANI invite les participants à consulter les documents disposés sur leurs tables, les décisions du maire et une motion du groupe Étampe Solidaire. Il précise que les questions écrites seront abordées en fin de séance, tandis que les questions orales le seront avant l'ordre du jour.

Madame HUGUET demande pour quelle raison les débats d'orientations budgétaires leur ont été fournis sur leurs tables.

Monsieur COLOMBANI explique que les documents ont été agrafés recto-verso, ce qui n'est pas pratique pour suivre.

Madame HUGUET voudrait savoir si ce sont les mêmes documents que les précédents.

Monsieur COLOMBANI confirme que ce sont les mêmes, présentés différemment, pour faciliter le déroulement de la séance et rendre son suivi plus facile.

Question orale de la liste « Étampe Solidaire »

Madame HUGUET donne lecture de la question :

« Le support informatique accompagnant le débat d'orientation budgétaire mentionnait une diminution du nombre de demandeurs d'emploi dans notre ville par rapport à 2010, sans indiquer aucun chiffre. »

Au nom des élus de la liste Étampe Solidaire, nous vous demandons de bien vouloir approfondir ces informations en nous indiquant par catégorie de demandeurs d'emploi l'évolution depuis 2010. »

Monsieur COLOMBANI donne lecture de la réponse :

« Je voudrais tout d'abord vous faire remarquer que l'information relative aux demandeurs d'emploi dans notre Ville vous a été déjà communiquée lors du Conseil municipal du 23 novembre 2011. »

Madame HUGUET indique qu'ils n'ont pas eu l'information.

Monsieur COLOMBANI reprend :

« Les éléments dont il est fait état dans le document relatif au débat des orientations budgétaires sont donc exactement ceux dont vous avez déjà eu connaissance. »

Monsieur COLOMBANI pense que cette réponse avait été lue par Mademoiselle TRAN. Il reprend :

« Selon ces chiffres émanant de Pôle-Emploi, il a été enregistré une baisse générale de demandeurs d'emploi en fin de mois entre août 2010 et juillet 2011 : 1212 demandeurs d'emploi contre 1209. Une évolution certes minime, mais également rencontrée chez les moins de 26 ans et chez les 30-50 ans. 250 en 2011, contre 253 en 2010 pour ces premiers, 591 en 2011 contre 613 en 2010 pour les seconds. On note enfin une quasi-stabilité pour les autres tranches d'âge : plus 6 pour les 26-40 ans et les plus de 50 ans entre 2011 et 2010. Mais au-delà de ces chiffres, ce qui est à souligner et à noter, c'est cette tendance générale de stabilité du nombre de demandeurs d'emploi à Étampes, même si bien évidemment nous ne pouvons nous en contenter, alors que, malheureusement, dans le même temps, l'aggravation et la persistance de la crise économique internationale ont entraîné une hausse sensible du chômage dans notre Région, notre Département et bien au-delà, dans tout notre Pays.

Plusieurs raisons permettent de l'expliquer, notamment les mesures volontaristes que la Ville et la Communauté de communes ont initiées et soutenues, les initiatives prises par tous les acteurs économiques :

- La convention de revitalisation de FAURECIA ;*
- Le Pacte Sud Essonne pour l'emploi, la formation, le développement économique ;*
- Le partenariat engagé avec la Chambre des Métiers avec la création de la Plateforme d'initiative locale ;*
- La chambre de Commerce et de l'industrie de l'Essonne pour la revitalisation du commerce en centre-ville.*

Ou bien encore la confiance que nous avons su créer auprès des investisseurs.

Je reste efféct persuadé que la cohésion qui s'est instaurée entre tous les partenaires concernés pour maintenir les entreprises et l'emploi dans notre territoire, et en attirer de nouvelles, n'est pas étrangère à cette situation.

Ce partenariat a permis d'insuffler à notre territoire une dynamique que personne ne peut ignorer. L'aménagement de zones commerciales, l'implantation de nouvelles entreprises, le renouveau de FAURECIA, le programme de désenclavement du Parc Sud essor... Tout cela concourt à créer un environnement porteur de création d'emplois.

Très prochainement également l'entreprise BIONERVAL va ouvrir ses portes, la blanchisserie ELOTEX va commencer à construire ses futurs locaux dans le parc d'activités SUDESSOR avec la création d'une cinquantaine d'emplois sans oublier les nouvelles cellules commerciales du BOIS BOURDON.

Enfin, le projet de création d'un centre logistique engendrant 300 emplois se confirme et les opérateurs s'apprentent à lancer toutes les procédures administratives et techniques pour que cette entreprise voie le jour le plus rapidement possible. J'aurai peut-être l'occasion de vous donner des informations plus détaillées dans les prochaines semaines si vous me le demandez....

Ces résultats ont leur importance. Mais ils ne doivent pas pour autant nous entraîner à relâcher nos efforts. Au contraire, ils sont la démonstration que notre ténacité, notre mobilisation et notre détermination sont à la base du dynamisme et du développement de notre économie locale et que nous devons, plus que jamais, persévérer dans cette voie. »

Monsieur COLOMBANI annonce alors l'ordre du jour, le débat des orientations budgétaires, et donne la parole à Monsieur MARCHINA.

FINANCES

1. Débat des Orientations Budgétaires

Monsieur MARCHINA aborde le débat des orientations budgétaires en rappelant qu'il s'agit d'une obligation pour toutes les collectivités locales. Dans le mois qui précède le budget, elles doivent présenter un document qui donne, comme son nom l'indique, les orientations budgétaires. Bien entendu, ce n'est pas un document particulièrement chiffré, contrairement à ce qui suivra dans les semaines à venir. C'est un document qui donne la position et la volonté de l'équipe municipale pour l'année à venir. Cela est d'autant plus important dans cette conjoncture particulièrement pénible pour tous.

En effet, une crise économique internationale pousse les finances publiques à certains choix. Le budget de l'état ne prévoit pas d'augmenter les dotations versées aux collectivités locales et réduit sensiblement ses aides à l'investissement. Mais aussi une baisse considérable des recettes provenant de l'État, ou encore la création d'un nouveau fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales, qui impacte les villes, d'environ 100 000 € comme cela sera vu plus tard.

L'accès aux emprunts très difficiles, avec des taux qui ont tendance à augmenter. À ce sujet, Monsieur MARCHINA souhaite « tirer son chapeau » au service administratif et au Directeur Général des Services. Ils ont su couvrir Étampes en emprunts dès le mois de septembre, alors que beaucoup de collectivités locales se sont retrouvées en difficulté en fin d'année, avec des taux ayant augmenté de 1 à 1,5 % en quelques mois.

A) Les caractéristiques principales du projet de budget 2012

C'est dans ce cadre que ce budget 2012 a été élaboré. Sa principale caractéristique est donc, encore plus que d'habitude, une maîtrise drastique des dépenses de fonctionnement. Il affine la gestion des crédits avec une grande vision de concurrence, comme à l'accoutumée, avec les solutions les moins chères et les plus innovantes et toujours une « chasse au gaspi » déjà engagée depuis de nombreuses années.

Deuxièmement, la mairie s'engage dans un processus de désendettement, puisqu'elle remboursera cette année 2,7 millions d'euros et n'inscrira en emprunts nouveaux que 1,4 million d'euros. Cela confirme la politique financière conduite pour renforcer la capacité d'autofinancement de la Commune, qui a notablement augmenté au cours des trois dernières années.

Enfin, conformément aux engagements pris, le taux des impôts locaux restera en 2012 au même niveau que les années précédentes, ainsi que les tarifs proposés à la population pour les services rendus par la Mairie.

B) Des services publics maintenus et renforcés

Malgré tout, la mairie exprime sa volonté très profonde de maintenir et de développer tous les services publics bénéficiant aux Étampois ; de maintenir et d'aider tout ce qui est solidarité. Les jeunes restent au cœur des préoccupations, quel que soit leur âge. Le

budget 2012 prévoira les crédits nécessaires à leur épanouissement. Et enfin les transports publics, avec l'action engagée par le PASS-VILLE.

Madame HUGUET indique que le terme correct est « PASS-LOCAL ».

Monsieur MARCHINA confirme et suggère qu'il n'a fait l'erreur que pour savoir si Madame HUGUET était attentive. Il reprend :

L'action engagée pour les transports publics est donc le PASS-LOCAL et prouve la volonté de maintenir les services maximums auprès de la population.

C) Des investissements pour continuer à équiper et à embellir Étampes

Monsieur MARCHINA indique que les investissements sont la plus grande nouveauté de cette année. Après avoir investi entre 43 et 44 millions d'euros durant les trois dernières années, ce qui est véritablement un montant record – c'est ainsi qu'ont été construits ou agrandis l'école Le Petit Prince, le gymnase Michel Poirier, la voirie, etc. – la Ville revient à un niveau d'investissement plus modéré. La ville ne peut pas continuer à avoir un rythme de 14 millions par an. Les objectifs fixés quelques années auparavant ont été réalisés, et il convient de s'en féliciter car cela a été fait ces deux, trois ou quatre dernières années avec des taux d'emprunts très favorables. Ce qui n'est plus le cas maintenant.

En 2012, le budget prévoit un programme d'équipements nouveaux, plus modeste, qui préserve les capacités d'investissements futurs de la Ville tout en continuant à prendre en compte les axes majeurs de l'action municipale :

- Le cadre de vie ;
- L'entretien des écoles et des équipements sportifs ;
- Le développement durable ;
- L'aménagement de nouveaux équipements sportifs de proximité ;
- La poursuite du programme de l'ANRU avec notamment la construction de nouveaux logements sociaux grâce au partenariat engagé avec la Société EMMAÛS ;
- La sécurité et la poursuite du programme d'éclairage public et de vidéo protection

Bien que cela dépasse formellement le cadre de la réunion de ce soir, de nombreux projets sont également promus en coopération avec l'intercommunalité. Il ne faut pas l'oublier car ce sont deux choses bien différentes mais où la Ville agit de concert.

Le budget 2012 sera donc un budget responsable, respectueux des grands équilibres financiers de la Ville tout en renforçant les services publics offerts aux Étampois afin qu'ils continuent à se sentir bien à ÉTAMPES, aujourd'hui comme demain.

Monsieur MARCHINA annonce la présentation du débat des orientations budgétaires. Les participants ont reçu le document en couleurs, ils ont maintenant le document en noir et blanc.

Diaporama 2 : Le Débat des Orientations Budgétaires 2012 s'élabore dans un contexte d'exception

Il serait impossible de revenir sur toutes les difficultés que nous traversons. Malheureusement c'est la troisième ou quatrième année que ces problèmes persistent au niveau national, et même mondial. Monsieur MARCHINA pense qu'il est difficile de faire autrement. Pour ceux qui suivent la campagne électorale des présidentielles, quelles que soient les opinions des uns et des autres, ces arguments sont entendus à satiété. Et ils sont malheureusement déplorables.

L'ensemble du territoire est soumis à l'impact d'une crise financière. L'ensemble des collectivités doit faire face à une crise des finances publiques. Situation inédite, certes, mais de pire en pire au fur et à mesure des années.

Diaporama 3

Il faudra avoir une approche pragmatique de l'existence des missions et des compétences. Ceci explique aussi pourquoi l'équipe réduit « la voilure » au niveau de l'investissement et cela est aussi la cause d'engagements forts.

Monsieur MARCHINA ajoute qu'il s'agit d'une stratégie financière juste et responsable, une approche prudente. C'est une vision dynamique et d'avenir de la commune.

Diaporama 4 : A - Les crises s'enchaînent, les capacités d'intervention publique se réduisent

Cette année encore, les pays européens affrontent une succession de crises qui touchent durement les territoires. Personne n'est épargné.

Les collectivités ne peuvent plus attendre de l'état ni d'aides supplémentaires, ni de compensations. Chacun à son niveau s'adapte donc, faisant peser plus fortement sur la strate inférieure le poids de son désengagement. Et comme vous le savez, les communes sont la strate la plus basse.

En 2012, Étampes doit donc composer avec une réduction de subventions lourde à supporter.

Diaporama 5 : B - Un environnement général incertain et menaçant

Que ce soit le contexte international ou la question de la dette des États, des mesures fortes, voire drastiques, ont dû être prises dans certains pays européens pour juguler les effets spectaculaires et réguler les marchés.

Les prévisions de croissances sont partout revues à la baisse, illustrant l'importance et la force des incertitudes pesant sur elle. Ce qui souligne l'ardente obligation d'intervenir pour réduire le déficit public, chacun à son niveau.

Diaporama 6

Autres signes de cet environnement de crise:

- Dès le printemps 2011, les banques commençaient à réduire leurs participations au financement des besoins des collectivités locales.
- La banque Dexia, banque de référence de toutes les collectivités locales, mais également des établissements hospitaliers, a dû décider de son démantèlement.

- La fédération des Maires des villes moyennes par la voix de son président, dénonçait même le 14 septembre, le risque d'asphyxie des communes. Toutefois Monsieur MARCHINA estime que grâce à la vigilance des services de la mairie, Étampes a pu échapper à ce grand danger de ne pas avoir recours aux capacités bancaires.

En conséquence, les collectivités sont donc confrontées à un double défi :

- Des dotations et des subventions réduites, donc moins de recettes
- Et, pour beaucoup, un coût de l'endettement qui s'est renchéri, y compris un peu pour la ville d'Étampes, car même si elle est passée à travers, il y a tout de même un léger renchérissement.

Diaporama 7 : C – Des dotations en baisse, des subventions réduites

Les dotations en baisse sont un sujet critique : 520 000 euros de recettes en moins en 2012. Cela est vraiment considérable. Cette baisse se compose de :

- Une diminution de 300 000 € des fonds de péréquation de la Région Ile-de-France.
- Une diminution de 150 000 € de la dotation globale de fonctionnement de l'état.
- Un prélèvement de 70 000 € au travers d'un fond de péréquation des recettes communales et intercommunales, une sorte de fond de solidarité entre les communes.

250 000 € également, en raison d'une mauvaise estimation de la population étampoise. Mauvaise estimation que Monsieur MARCHINA juge très désagréable, tandis que toutes les recettes diminuent. En quelques mots, il s'efforce de résumer le problème : l'Insee, pour calculer les populations, fait une sorte de moyenne des quatre années précédentes. C'est-à-dire que « grosso-modo », aujourd'hui, la population prise en compte est celle au premier janvier 2009. Ce qui, pour la Ville d'Étampes, est très embêtant, car en 2009 le quartier des Hauts-Vallons ouvrait et les gens commençaient tout juste à s'installer. Aujourd'hui, en 2012, la mairie en supporte les charges, certes bien volontiers puisqu'il s'agit d'une extension de la Ville, mais n'en touche pas encore les recettes. Et bien entendu ces retards ne sont toujours pas compensés dans les ajustements de population. Cela tombe bien pour l'Etat, notamment pour la DGF, la Dotation Globale de Fonctionnement, car moins il y a d'habitants moins l'État doit payer. Le retard représente tout de même environ 10 % de recettes à toucher.

Madame HUGUET fait remarquer que cela n'est pas vrai uniquement pour Étampes, mais pour toutes les villes.

Monsieur MARCHINA est d'accord, mais ne pense pas pourtant qu'il faille se réjouir. Si la population était sur le déclin, la Ville continuerait à toucher les recettes comme si nous avions encore 26 000 habitants, alors que nous n'en aurions plus que 22 000...

Donc cette baisse très sensible des recettes va exiger une adaptation de la stratégie financière.

Diaporama 8

De plus il y a des engagements qui ne sont toujours pas tenus et qui pèsent aussi sur les finances communales pour plus de 1,5 M€. La région Ile-de-France n'a toujours pas versé la subvention, pourtant notifiée, de 700 000 € pour le centre sportif Michel Poirier. Et pourtant Mademoiselle GIRARDEAU, notre Conseillère Régionale agit régulièrement avec les services auprès de la région. Celle-ci fait pour le moment la sourde oreille.

Le budget de la région Ile-de-France voit pourtant cette année ses ressources augmentées de plus de 130 millions de recettes supplémentaires.

L'État persiste à ne pas prendre en compte l'école du Petit Prince au titre des opérations isolées de la Politique de la Ville. Monsieur MARCHINA explique, bien qu'il ne souhaite pas revenir sur cette problématique, que le Petit Prince, à quelques centaines de mètres près, n'est pas pris en compte dans le périmètre qu'il faudrait. La Région notifie donc 300 000 € au lieu des 1 150 000 € annoncés.

Diaporama 9

Sur le diaporama suivant, un graphique permet de voir l'évolution des dotations depuis 2009. Monsieur MARCHINA souligne la baisse générale et ajoute que même si la Ville avait reçu les 10 % supplémentaires, dus à la population réelle de la ville, les dotations ne monteraient qu'à 9,5 millions. Mais cela aurait au moins maintenu le niveau de 2011.

Une situation délicate à laquelle s'ajoutent des marges de manœuvre réduites par l'évolution des taux de TVA. Monsieur MARCHINA rappelle que les communautés et les villes payent la TVA sur le fonctionnement, et en récupère une partie seulement sur l'investissement, ainsi que sur le coût de l'énergie.

Diaporama 10 : Des choix budgétaires stratégiques pour un budget d'actions au service des Etampois

Il faut malgré tout :

- préserver les grands équilibres budgétaires ;
- maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- Se doter, autant que faire se peut, de marges de manœuvre afin d'anticiper les futurs grands projets d'avenir et continuer d'offrir un service de qualité, ce qui est primordial.

Diaporama 11 : A - Une capacité d'autofinancement augmentée

Le premier point de ce budget est alors une capacité d'autofinancement augmentée. L'autofinancement, "c'est le truc vert que vous verrez dans les tableaux dans quelques semaines". Il s'agit de la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement. Ce sont les premiers pas qui permettent de fonder une politique d'investissement efficace et prudente.

La capacité d'autofinancement de la Ville d'Étampes va atteindre 2,7 millions d'euros au budget primitif 2012. Elle s'élevait en 2009 à 1,9 million.

Du fait de la forte diminution de l'emprunt prévu au Budget Primitif entre 2011 et 2012, la part de l'autofinancement passe de 16 % à 34 %, alors que la part de l'emprunt tombe de 57 % à 17 %. Le budget d'investissement est vraiment le niveau où l'on voit la plus grande évolution de notre budget.

Madame HUGUET intervient pour signaler qu'il est inscrit « autofinancement 16 % », elle demande pourquoi ne pas mettre carrément le chiffre. 16 % de quoi ? Ce serait tout de même plus parlant qu'un pourcentage.

Monsieur MARCHINA explique qu'ils suivent les textes, où il est bien précisé que le débat d'orientations budgétaires n'est pas une duplication du budget. Étant un élu ancien, il se rappelle que « grosso-modo », le débat d'orientations budgétaires était à une époque quasiment la photocopie du budget que l'on allait voir trois semaines après. Ici les choses

sont présentées globalement et, Madame HUGUET peut être rassurée, elle aura tous les chiffres dans trois semaines.

Madame HUGUET aurait préféré disposer de ces chiffres maintenant. Elle le déplore, mais 16 % n'est pas une donnée parlante à ses yeux.

Monsieur MARCHINA pense que 1 %, c'est un centième. Il croit, en précisant avoir « l'esprit chagrin », que certains de leurs collègues ont posé la question en commission des finances et ont eu la réponse. Donc pour les absents de la commission des finances, « *vae victis* », il faut passer à la suite.

Diaporama 12 : B – Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Tout en s'avouant volontairement un peu didactique, Monsieur MARCHINA souligne que dans les dépenses de fonctionnement il y a la moitié des charges de personnel. Les charges de personnel « à périmètre constant », pour reprendre l'expression des journaux « le Monde » et « les Échos ». Celles-ci augmentent automatiquement de 2,5 % par an, du fait des augmentations individuelles, de l'ancienneté, etc.

Cette augmentation est à mettre en regard avec les dépenses totales de personnel, qui représente la moitié des dépenses de fonctionnement de la commune. Monsieur MARCHINA précise qu'il s'agit en fait plutôt de 53 %, et qu'il espère que Madame HUGUET ne lui en voudra pas trop. Il ajoute que 53 % de 27 millions doivent faire environ 13 millions.

Il continue en soulignant que malgré l'augmentation des charges de personnel qui représente 53 % des dépenses, grâce à un affinage et une analyse vraiment précise, il est devenu possible de présenter un projet de budget.

Les dépenses de fonctionnement passent de 27,8 millions à 27,25 millions. Et malgré tout, sur les 47 % restant, nous nous engageons à maintenir les mêmes services, sinon à les améliorer, vis-à-vis de toute la population. À titre de comparaison, la région Ile-de-France augmente son budget de 40 millions d'euros, soit 4 rames de RER et ce serait mieux si c'était des RER qui arrivent à l'heure !

Madame HUGUET demande si cette augmentation dans le personnel n'est pas aussi un transfert de compétences.

Monsieur MARCHINA pense que oui, mais tout de même le personnel représente 53 % des dépenses.

Il reprend :

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est nécessaire, car le poids du fonctionnement a un impact sur la capacité d'épargne de la Ville. La qualité des services publics est néanmoins maintenue, et en 2012 ce poste de dépense évoluera de 300 000 euros pour continuer à assurer les missions attendues par les Étampois.

De mémoire, Monsieur MARCHINA, ajoute que le total du fonctionnement diminue de 500 000 euros. Si on prend cela en compte, cela signifie que l'on arrive à resserrer le budget de 3 %, c'est-à-dire 800 000 euros sur les autres charges.

De plus, de nouveaux équipements seront mis en service à destination des Étampois. Car bien entendu, il ne suffit pas d'inaugurer de nouveaux bâtiments.

Après l'ouverture du centre sportif Michel Poirier ou l'école du Petit Prince ou une plateforme multi-accueil, 5,5 millions d'euros d'investissement d'après Monsieur MARCHINA,

mais en plus tous les ans et dès le premier jour, ce sont du personnel en plus, du chauffage en plus, etc.

En effet, il a été procédé au recrutement de 29 personnes en 2011, par la commune d'Étampes.

Madame HUGUET se réjouit de cette hausse. Mais ces personnes ont-elles été embauchées sur toute la ville ? Où ont-elles été recrutées ?

Monsieur MARCHINA concède ne pas disposer de cette information ce soir, mais que ces personnes ont vraisemblablement été embauchées sur la ville. Il est évident que l'ouverture du Petit Prince et le développement du gymnase Michel Poirier ont généré une augmentation de personnel particulière sur ces points. Mais il y a des redéploiements de personnel d'ailleurs, et sans doute des transferts de personnel d'un poste à l'autre. À la commission des finances, dans quelques jours, Madame HUGUET pourra en savoir plus si elle se présente.

Il reprend sur le coût en hausse de l'énergie. L'ouverture de ces équipements, comme l'arrivée prochaine de la plate-forme multi-accueil, suscite plus d'activités et donc de consommation d'énergie.

Le coût des fluides est aujourd'hui en hausse et est estimé à près de 170 000 € de plus que l'année précédente. Et sur ce point, Monsieur MARCHINA ne veut pas prendre les services de la mairie en défaut, mais il ose espérer qu'ils ont été particulièrement pessimistes. Car le pessimisme d'il y a un mois ne l'est pas forcément assez par rapport à la réalité.

Par ailleurs l'évolution prend en considération la hausse du prix de l'essence : depuis 2009, le sans-plomb 95 a progressé de 20 centimes et le gazole de 41 centimes.

Diaporama 15 : C - En 2012, Etampes va rembourser plus qu'elle n'emprunte !

En effet, il est prévu un remboursement d'annuités de 2,7 millions d'euros et la ville n'inscrit au budget 2010 que 1,4 million d'euros au titre des emprunts sur l'année 2012.

À titre de comparaison, la Région, pour boucler son budget, est contrainte d'emprunter 820 millions d'euros. De 2004 à 2011, la dette de la région a doublé, atteignant pratiquement 100 % du budget, 4,6 milliards d'euros, seuil qui sera dépassé en 2013. Monsieur MARCHINA fait remarquer que regarder ainsi ailleurs est souvent intéressant.

Diaporama 16 : En 2012, encore 0% d'augmentation des taux communaux pour les Etampois !

- En 2012, la Ville d'Étampes maintiendra le niveau de ses taux d'imposition sur : la taxe d'habitation, la Taxe Foncière, la Taxe du Foncier non bâti, la Taxe sur l'Enlèvement des ordures ménagères, la taxe sur l'eau, la taxe sur l'électricité et celle de l'assainissement.
- Depuis 2000, soit 12 ans, les tarifs des services proposés aux Étampois n'ont pas augmenté. Ils se sont maintenus au même niveau en 2012.
- En 2012 enfin les tarifs sociaux (études dirigées à 1 €, cantine à 0,15 €...) seront préservés !

Tout cela pour, en cette période difficile, faire tout ce qui est possible pour préserver le pouvoir d'achat des Étampois.

Diaporama 17, Faire que les Étampois se sentent bien dans leur ville !

Il s'agit de l'accompagnement des plus fragiles, de même que la formation. En 2012, la qualité de vie des Étampois est au cœur de tous les projets

Diaporama 18, Solidarité, proximité, sécurité des valeurs fortes réaffirmées au service des Étampois

Cela consiste à mettre en place une politique publique tournée prioritairement et exclusivement vers les besoins et les attentes de la population.

C'est ainsi que depuis des années, la Ville d'Étampes multiplie les mesures utiles et les initiatives innovantes : coup de Pouce, Allocation de rentrée, Citadines, Fonds de soutien...

2012 sera une année de confirmation de cette politique. Elle se déclinera autour de 3 valeurs fortes : solidarité, proximité et, bien entendu, sécurité !

Diaporama 19, A - Le devoir de solidarité renforcé !

Santé, emploi, insertion et formation... et, tout particulièrement, la Ville d'Étampes prévoit une subvention de 1 386 000 € au CCAS.

Diaporama 20,

Le devoir de solidarité renforcé envers nos Aînés, avec :

- La politique de maintien à domicile grâce à l'aide municipale. Un service adapté bien plus agréable pour eux, qui est aussi un facteur de longévité et de santé pour nos aînés, qui le méritent bien. Et par ailleurs cela est moins coûteux pour les collectivités : État, etc.
- La ville continuera à faire face au succès grandissant du service de transport adapté « la Citadine » : plus de 2000 transports mensuels !
- La politique d'animations, qui continue.
- Les Chèques Emploi Service Universel, dont 50 % sont pris en charge par la Collectivité.
- En Ville : 2 projets d'EHPAD sont en cours dans le quartier Saint-Pierre, rue de Gérofosse et au Centre Hospitalier Sud-Essonne Dourdan-Etampes, dans le quartier du petit St-Mars.

Diaporama 21,

Le devoir de solidarité renforcé envers les familles, avec :

- Les aides de prévention sociales et d'insertion en direction des familles fragilisées ainsi que la politique sociale spécifique permettant de faire face aux factures eau, EDF, assurances... et leur paiement seront fortement maintenus.
- L'offre de soins de qualité délivrés par le centre de soins et ses 6 infirmières qualifiées sera accompagnée et la présence de défibrillateurs en ville sera accentuée.

- Les tarifs sociaux particuliers (études dirigées à 1 €, cantine à 0,15 centime...) seront préservés. 384 familles concernées.
- Les mesures sociales innovantes mises en place seront renouvelées :
- L'allocation de rentrée scolaire : pour les familles ne bénéficiant pas de cette allocation au titre de la CAF, le CCAS a mis en place une allocation spécifique qui a bénéficié à 211 familles.

L'allocation de Noël aux personnes privées d'emploi : cette subvention a été revalorisée de 10 à 50 %. 525 personnes en ont été allocataires.

Madame HUGUET demande, à propos des défibrillateurs, s'ils sont accessibles à tous et à toute heure, ou s'ils sont enfermés dans la mairie.

Monsieur MARCHINA exprime vouloir lui donner un quart de point, il ne sait pas lui répondre.

Madame HUGUET souligne qu'il s'agit d'un Conseil municipal.

Monsieur MARCHINA lui demande de l'excuser : il pense que ce sujet est important, mais pas essentiel dans le cadre des orientations budgétaires.

Madame HUGUET indique que c'est pourtant marqué au sommaire.

Monsieur MARCHINA est d'accord, mais il pense qu'il s'agit plutôt d'un travail de commission.

Madame HUGUET insiste qu'elle est en Conseil municipal et doit pouvoir poser des questions.

Monsieur MARCHINA a pris note de sa question, mais il avoue honnêtement son ignorance.

Madame HUGUET regrette que Monsieur LORENZO soit absent, il aurait pu leur en parler.

Monsieur MARCHINA lui assure qu'en commission des Finances, il n'y aura pas de problème à répondre.

Il reprend alors son commentaire du document :

Diaporama 22

Pour l'emploi des Étampois, il a été pris acte de la légère amélioration de l'emploi à Étampes. Dans le contexte désastreux actuel, c'est déjà quelque chose. Pas de quoi être satisfait, certes, il serait nettement plus intéressant d'avoir une progression de 5 % du nombre d'emplois. Mais il y a tant de Départements, de Régions ou d'États où le taux de chômage augmente, que d'avoir obtenu une stabilité est déjà plutôt bien.

Monsieur MARCHINA fait remarquer combien il est modeste, car il ne parle pas de la légère augmentation. Depuis le lancement du Plan de Relance étampoise en 2009, une action particulièrement dynamique s'est mise en place afin de favoriser la formation des Étampois, fondamentale pour les jeunes mais aussi pour les moins jeunes. Il faut former les gens à des métiers qui n'existent pas encore. Le jeune d'aujourd'hui, qui a 25 ans, sera, entre guillemets, à « 40 ans », confronté à des métiers qui n'existent pas encore et que l'on n'imagine même pas. S'il n'a pas une formation de base et un complément de formation, il se retrouvera au bord du chemin.

Prêts à taux zéro et fonds de soutien ont été les deux premiers volets de cette intervention communale. Au total, près de 120 000 € ont déjà été alloués

Monsieur MARCHINA précise qu'en ce qui concerne l'emploi, Monsieur COLOMBANI en a déjà parlé et a donné la lecture d'un texte assez documenté.

Diaporama 23

- Signer une nouvelle convention de partenariat avec la Fédération du Bâtiment
- Poursuivre son dispositif des clauses sociales visant à l'insertion professionnelle dans le cadre de l'ANRU. De quoi s'agit-il ? Les sociétés qui sont tributaires de gros marchés et de projets importants, comme l'ANRU, sont tenues d'embaucher du personnel pendant un certain temps. 8000 heures de travail, si je compte cela doit faire 50 mois à peu près. Bien entendu les personnes embauchées, il s'agit d'un « coup de pouce ». La personne qui est mise au travail dans le cadre d'une entreprise, d'électricité ou autre, pendant un, deux ou trois mois, profite d'un retour au travail et a le pied à l'étrier. Le but de l'opération n'est pas que cette personne soit embauchée par l'entreprise pendant 24 mois. Le but c'est qu'une personne, au bord du chemin et qui a perdu l'habitude d'aller au travail le matin, à 7 h 30, se retrouve avec des compagnons de travail et soit à nouveau insérée dans la société. C'est à cela que vont servir ces 8000 heures.
- Soutenir l'action du Service emploi-formation et insertion professionnelle.
- Depuis 2010, près de 100 contrats ont été signés permettant aux Étampois de s'insérer dans la vie active.
- L'aide à la plateforme Sud-Essonne Gâtinais Français Initiative a été reconduite et réévaluée : 60 000 €.

Madame HUGUET voudrait savoir, parmi ces 8000 heures, combien va-t-il y en avoir en 2012 ? Et combien d'emplois ?

Monsieur MARCHINA répond qu'il s'agit d'une très bonne question. Je vous ai dit ce que représentent 8000 heures en mois...

Madame HUGUET insiste pour savoir combien auront lieu en 2012.

Monsieur MARCHINA explique que compte tenu l'importance du projet ANRU, qui doit encore se prolonger sur l'année prochaine, cela va être « grosso modo », dans le même cadre. Et si je ne me trompe pas, 8000 heures, cela fait 51 mois. Et, comme je l'ai dit, ce n'est pas 51 mois pour deux personnes, tout au plus c'est un ou deux mois pour que les gens travaillent et soient pris dans l'entreprise d'une autre manière ensuite. C'est du « coup de pouce » et de la remise en selle.

Madame HUGUET pointe qu'il est écrit : « Depuis 2010, près de 100 contrats »... et en 2012, combien seront-ils ?

Monsieur LAPLACE suggère que ce serait en fonction des demandes.

Monsieur DALLERAC pense que l'on ne peut pas le savoir.

Madame HUGUET commente la suite du document et note qu'il est dit que cela a « permis de créer 17 emplois ».

Monsieur MARCHINA explique que c'est dans le cadre de l'aide à la plateforme Sud-Essonne.

Madame HUGUET demande qu'est-ce qui a été voté au mois de février.

Monsieur MARCHINA répond que c'est la création, grâce au prêt d'honneur accordé à une entreprise qui démarre...

Madame HUGUET souligne donc que ce sont 17 emplois, mais pas sur Étampes.

Monsieur MARCHINA rappelle qu'il y en a eu 15 à Étampes et deux, autour.

Madame HUGUET suggère qu'il y en aura à Étréchy et Dourdan

Monsieur MARCHINA demande à Madame HUGUET combien 15 sur 17 fait en pourcentage, elle qui aime les pourcentages. Il estime que cela fait 87 %.

Diaporama 24

Pour les jeunes d'Étampes, toujours :

- Rôle primordial du BIJ, la Mission locale et la Maison de quartier, de très nombreux projets ont été développées. Le succès des forums d'orientation ou des métiers témoignent de la légitimité et de la pertinence des actions entreprises.
- Par ailleurs nous poursuivons, avec la Réussite éducative et avons 330 000 € budgétés pour 2012, alors que l'État abaisse encore sa subvention à 260 000 €, quand, à l'origine, l'État en donnait moitié-moitié à égalité avec la ville.
- 50 000 € et 66 projets soutenus dans le cadre du Coup de Pouce en 2011. Un dispositif qui marche et séduit les jeunes ! On peut se féliciter qu'il y ait une sorte de rationalisation, car 94 % de ces projets visent à de la formation et des études !
- Ce qui n'est pas très lisible sur le document, en rouge, c'est qu'un partenariat se crée avec une association d'employeurs, le G2ET. Notamment, ils désirent faire quelque chose pour le maintien de la section technique telle que la chaudronnerie, dans le futur lycée d'enseignement supérieur qui va démarrer le 8 mars. Car s'il est bien d'avoir un lycée professionnel, mais encore faut-il qu'on mette en avant des sections véritablement formatrices.
- Poursuite de l'ensemble des dispositifs visant à la pratique d'activités sportives, culturelles, associatives (Pass vacances, santé, rentrée, langues...) et de l'opération « Nos quartiers ont du talent ».

Madame HUGUET désire savoir si ces 330 000 € sont gérés directement par le BIJ, ou bien si cela passe par la Ville.

Mademoiselle GIRARDEAU répond que cela passe par la caisse des écoles.

Monsieur MARCHINA ajoute que la mairie est toutefois très liée à la Caisse des écoles, comme vous le savez.

Mademoiselle GIRARDEAU précise qu'il y a régulièrement une évaluation, et que cela est encadré.

Monsieur MARCHINA rappelle qu'à l'origine l'État devait être « moitié-moitié » avec la mairie, et on est loin du compte.

Diaporama 25 : B - De l'indispensable besoin de proximité pour agir au plus près des attentes

En ce qui concerne les transports : être aux côtés des Étampois, c'est être à leur écoute pour élaborer des actions qui répondent à leurs préoccupations – le transport en est une – et défendre leurs acquis.

En résumé, avec le PASS LOCAL, les Étampois bénéficient des mêmes services qu'auparavant, malgré la réforme « conduite » – pour ne pas utiliser de terme péjoratif – par le STIF. C'est un coût supplémentaire pour la commune, mais la mairie a considéré que c'était de leur devoir.

Diaporama 26

Défendre un service public de transport pour tous : 322 remboursements ont été effectués auprès de 247 familles. Un choix fort qui a aussi amené la Ville d'Étampes à se battre pour maintenir les critères d'attribution du Pass-Ville. Une décision qui concerne près de 3000 personnes. Les transports publics et scolaires à Étampes, c'est une enveloppe financière de près d'1 M€ que la Ville doit prendre en charge !

Diaporama 27

Proposer des services publics de proximité :

- Des maisons de quartier, dont Monsieur TOKAR sera d'accord pour parler longuement, que ce soit pendant ou après la réunion.
- À la Maison de quartier de Guinette : Un point lecture agrandi, 80 enfants déjà inscrits, un atelier d'éveil sur les musiques, etc.
- À la Maison de quartier Emmaüs : En 2012, ouverture de la structure comprenant un espace formation, un espace multimédia, une permanence pour les adolescents, un grand lieu ressources et documentations, un espace famille.
- Des accueils de loisirs de proximité (Guinette, Emmaüs, Croix de Vernailles) accueillent à l'année plus de 100 enfants de 6 à 12 ans. Réouverture du centre de loisirs de Valnay après les travaux de réhabilitation par la CCESE.
- À la Croix de Vernailles : ouverture en plus de la plateforme multiservices, d'un nouveau lieu d'accueil loisirs pour les 6-12 ans au sein de l'École Jean-de-La-Fontaine.
- Maison de quartier de la Croix-de-Vernailles, acquise comme vous le savez en plusieurs années : en 2012, la Ville finira d'acquérir le bâtiment appartenant à l'établissement public spécialisé Barthélémy Durand.

Diaporama 28

Soutenir les acteurs du lien social : il s'agit encore de donner des coups de pouce au commerce local. Il y a tout de même beaucoup de difficultés actuellement, non seulement du fait de la concurrence locale, mais aussi d'une baisse d'achats des riverains.

- Soutien à la politique d'animation et aux festivités des commerçants
- Accompagnement des projets des commerçants du marché

- Partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie pour la mise en place d'un observatoire
- Lancement de la 2ème phase de l'étude avec l'organisme spécialisé EPARECA pour la requalification du centre commercial les Fleurettes.
- Développement de l'offre commerciale sur le marché et sur le Carré des Producteurs, etc.

Diaporama 29, C - L'exigence de sécurité pour tous !

Le travail mené en partenariat avec les forces de Police et de la Gendarmerie, les médiateurs, les bailleurs, les transporteurs, le monde de l'éducation... Tous les membres associés du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance créé en 2002 montre sa pertinence.

S'équilibrant autour de 3 axes : La médiation, la prévention, l'intervention, cette action conjointe a permis de cibler les objectifs au plus près des réalités.

Diaporama 30

Monsieur MARCHINA présente le comparatif « vidéo protection : avant/après »

- Délinquance sur voie publique, 812 faits en 2007 contre 557 en 2011, soit moins 31,41 %.
- Vol avec violence, 105 faits en 2007 contre 35 en 2011 soit moins 66 %.
- Vol de voitures, 107 faits en 2007 contre 48 en 2011, soit moins 44,86 %.

Monsieur JOUSSET est assez choqué que Monsieur MARCHINA rapproche ce chiffre, la vidéo protection, avant/après. Rien ne permet de dire que ces chiffres sont dus à la vidéo protection. Tous les derniers rapports de la Cour des comptes prétendent le contraire.

Monsieur MARCHINA contre argumente que ce n'est pas le cas de ceux de la police.

Monsieur JOUSSET pense que la Cour des comptes a auditionné les bonnes personnes.

Monsieur MARCHINA se dit qu'ils sont peut-être victimes d'une anomalie.

Monsieur JOUSSET trouve qu'il s'agit d'un raccourci un peu osé et dangereux.

Monsieur MARCHINA ne s'oppose pas au terme « osé », mais « dangereux » il ne le croit pas, mais positif, puisque chacun peut s'en réjouir.

Monsieur JOUSSET rectifie que ce sont les résultats qui sont positifs...

Monsieur MARCHINA trouve que ce n'est déjà pas mal.

Il évoque la possibilité de demander une analyse plus fine... Il sera peut-être même possible d'interviewer ou de demander des déclarations aux cadres de la police nationale qui sont à Étampes. Mais il pense que, en général, plusieurs opinions vont dans ce sens.

Il reprend : entre 2007 et 2011, les faits élucidés par la police ont progressé de 12,5 % (chiffres police). Il commente en disant que c'est sûrement une « amélioration génétique » des policiers...

Monsieur JOUSSET ne souhaite pas contester les faits, mais il considère qu'il est impossible de les rattacher systématiquement à la vidéo protection.

Monsieur MARCHINA considérerait artificiel de dire les chiffres tout court. Il propose d'en reparler.

Diaporama 31

- Un nouveau programme d'installation de la vidéo protection va être engagé : de nouvelles caméras vont être installées dans de nouveaux quartiers.
- La présence renforcée d'effectifs de Police et de Gendarmerie sur le terrain.
- Démarrage des études de programmation pour le nouveau commissariat situé à proximité de la gendarmerie.

Monsieur JOUSSET intervient sur la phrase : « La présence renforcée d'effectifs de Police et de Gendarmerie sur le terrain », qui laisserait penser que les effectifs de police vont être augmentés. Ce qui l'étonne puisque les effectifs de police et de gendarmerie baissent un peu partout. Ou bien est-ce simplement la présence sur le terrain...

Monsieur MARCHINA estime que c'est un peu des deux. L'augmentation ne sera peut-être pas considérable puisque les budgets sont contraints mais une réorganisation en collaboration avec tous les services est prévue.

Monsieur JOUSSET maintient qu'il n'y a pas d'augmentation des effectifs.

Monsieur MARCHINA reprend :

La présence des médiateurs et leur travail reconnu (300 accompagnements individuels), auquel on peut tirer son chapeau.

L'élargissement du CLSPD d'Étampes, Comité local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, à 3 autres communes : Brières-les-Scellés, Morigny-Champigny, Ormoy-la-Rivière. Car, pour une raison inconnue, la délinquance diminuant à Étampes, elle avait tendance à se transférer comme par vase communiquant vers les communes périphériques. Celles-ci ont en quelque sorte pensé : « arrêtez d'être performants, maintenant ils viennent tous chez nous. » Donc il y aura une plus grande collaboration. Ce sont des communes sans vidéo protection, mais c'est un hasard. « Ou alors les policiers n'ont pas les mêmes caractéristiques génétiques », ou c'est un « microclimat »...

Monsieur JOUSSET voudrait savoir en quoi consiste l'opération « Citoyen vigilant » inscrite sur le diaporama.

Monsieur MARCHINA suppose que Monsieur JOUSSET a dû voir ça dans la presse et note le côté « perfide » de la question. Après formation, il s'agit de demander une participation au voisinage dans la surveillance des maisons, le signalement de faits un peu curieux. Ce sont des méthodes très largement pratiquées dans des pays comme la Grande-Bretagne.

Monsieur JOUSSET ne trouve pas qu'une formation soit suffisante...

Monsieur MARCHINA explique qu'il s'agit d'une formation encadrée par les forces de police. C'est pratiqué par les pays de l'Europe du Nord. Il reprend :

La sécurité est le premier des droits. C'est aussi l'affaire de tous.

Diaporama 32, Des investissements pour un mieux-vivre et un développement économique durable

De nettes modifications sont visibles. Puisqu'après avoir investi 44 millions en trois ans, la Ville repasse à 5,4 millions d'euros. Monsieur MARCHINA prévoit que lorsque le chiffre 43 millions apparaîtra dans une prochaine diapositive, Madame HUGUET interviendra, et elle aura raison car c'est 44 millions.

Monsieur JOUSSET fait remarquer la couleur verte du graphique, la couleur de l'espoir. Pourtant l'investissement proposé ne se résume à rien.

Monsieur MARCHINA renchérit sur le fait que lorsque l'investissement était à 15 millions d'euros, Monsieur JOUSSET trouvait déjà que cela n'était rien et que l'on ne pouvait rien avoir avec 15 millions d'euros, alors à présent il va trouver que cela est trois fois rien.

Diaporama 33,

Depuis 2009, Étampes s'est engagée en faveur de tous ses quartiers à hauteur de 43 millions d'euros.

Monsieur MARCHINA remarque le chiffre 43 millions d'euros, et espère que Madame HUGUET va sauter d'indignation, puisque c'est 44 millions d'euros.

Donc de nombreux investissements ont été réalisés durant les dernières années, et à présent il s'agit de passer à un régime plus modéré.

Il s'agit de :

- préserver les lieux de vie et d'échange ;
- mettre en valeur l'identité et le patrimoine local.

En 2012, la Ville d'Étampes, forte de ses réalisations inscrira son action dans cette dynamique.

Diaporama 34

Pour la réussite de nos enfants :

- Étampes poursuit son programme de rénovation, d'entretien, d'amélioration de ses écoles avec :
 - À Hélène-Boucher élémentaire : la réalisation de la couverture du préau.
 - À l'école Les prés : la réfection du revêtement du sol.
 - Au groupe scolaire le Petit Prince : l'agrandissement de la cour de l'école élémentaire. Celle-ci était parfaitement aux normes, mais la mairie a écouté l'avis du corps enseignant.
- Programme annuel de nouveaux mobiliers.

Pour le service public municipal :

- Après la rénovation des façades de bâtiments, de lieux d'enseignement culturel, l'acquisition d'un nouvel équipement informatique et technique, la ville va poursuivre son action visant à assurer la sécurité des agents et leurs conditions de travail.

Diaporama 35

Pour le cadre de vie :

- Rénovation de la rue de l'Échelle, aménagement place Gaston-Couté... Renforcement des réseaux d'eau Boulevard Henri IV et promenade de Guinette...
- Poursuite du programme de renforcement de l'éclairage public et installation de nouveaux candélabres.
- Construction d'une nouvelle Maison des syndicats.
- Travaux de modernisation de la Cuisine centrale afin d'optimiser le service rendu aux Étampois.
- Poursuite et accentuation des travaux d'aménagement de voirie et dans les bâtiments publics pour les personnes à mobilité réduite.
- Réalisation d'une nouvelle voie dans le quartier Saint-Michel dans le cadre du programme de l'ANRU pour permettre la réalisation de nouveaux logements sociaux. Tout ce quartier est en pleine ébullition.

Madame HUGUET demande quels sont les travaux d'aménagements, et ce qui a été fait les bâtiments publics, pour les personnes à mobilité réduite.

Monsieur MARCHINA explique que c'est en cours.

Monsieur BAUDOIN indique que l'accès aux personnes à mobilité réduite des alentours est en cours.

Monsieur JOUSSET pense que c'est une très bonne réponse.

Monsieur MARCHINA trouve qu'il vaut mieux que ce soit en cours qu'en étude.

Diaporama 36

Des investissements pour confirmer l'identité d'une ville « Belle à vivre » :

- Poursuite de l'opération de Rénovation urbaine du quartier Saint-Michel.
- Après la réalisation de trois bâtiments boulevard Saint-Michel, et de 29 pavillons individuels aux Hauts-Vallons, cette opération va en 2012 continuer d'avancer au service d'un mieux vivre de ses résidents.
- Réalisation de 16 nouvelles habitations sur le site des Hauts-Vallons.
- Réalisation des travaux pour l'ouverture de la Maison de quartier prévue en septembre.
- Lancement d'une nouvelle phase de construction et renforcement du partenariat avec Emmaüs Habitat pour la réalisation de nouveaux logements sociaux : achat du terrain, réalisation de la voirie de desserte...
- Travaux de jonction du boulevard Saint-Michel avec la RD 207 permettant de désenclaver le quartier et d'aménager une nouvelle entrée Nord de la commune.

Monsieur MARCHINA invite à y venir le matin à 8 heures et quart, pour voir par soi-même.

Madame HUGUET note que la rénovation de St-Michel était déjà prévue l'année précédente...

Monsieur MARCHINA le confirme, et ajoute que l'année prochaine aussi, car cela se fait en plusieurs années. Ce qui peut se voir sur les autorisations de programme. Ce n'est pas parce que cela se fait en quatre ans que l'on ne peut pas le dire chaque année.

Madame HUGUET demande si l'an dernier c'était la même.

Monsieur MARCHINA répond que oui, cela ne se fait pas en claquant des doigts.

Diaporama 37

Étampes, ville partenaire de programmes majeurs :

- Pour la requalification de l'ex-clinique du Val-de-Juine.
- Pour la réalisation d'un nouveau gymnase sur le site des Hauts-Vallons à proximité du nouveau lycée professionnel Louis-Blériot dont les travaux démarrent cette année.

Étampes anticipe !

- Pour l'aménagement de l'espace urbain au 125, rue de la République.
- Lancement d'études pour trouver les meilleures perspectives (financières, sociales, architecturales) pour les espaces propriétés communales ou prochainement libérés (rue Saint-Jean, Promenade de Guinette, rue des Meuniers...).

Diaporama 38

Le principe de Développement durable au cœur de tous les projets

- Ouverture du Point InfoEnergie dans des locaux spécialement acquis et aménagés par la Ville à Guinette.
- Mise en place des colonnes enterrées pour la collecte des déchets ménagers : 169 colonnes réparties en 78 lieux !
- Mise en service du nouveau forage de l'Humery, travaux d'assainissement route de la Ferté-Alais.
- Bassin de stockage d'eau au Chesnay, Villesauvage...
- Mise en œuvre d'un projet de partenariat avec la nouvelle usine de méthanisation de Bionerval et la Cuisine centrale de la Ville d'Étampes pour recycler les déchets organiques.
- Nouvelle phase d'élaboration du bilan carbone engagée avec la Communauté de Communes de l'Étaminois Sud-Essonne.
- Prise en compte de la problématique de la circulation. Continuer à exercer une pression sur le STIF pour des bus adaptés au centre-ville. Prendre en considération les effets du réaménagement de l'entrée nord de la ville.

Monsieur JOUSSET demande ou en est le bilan carbone. Car la question a souvent été posée et à ce jour il n'y a pas eu de résultat d'études.

Monsieur COLOMBANI intervient pour dire qu'il y aura une réunion avec la Communauté de communes. A la suite de la collecte des données, le cabinet spécialisé traitera les données et délivrera ses résultats début avril.

Madame HUGUET voudrait savoir si c'est la Ville qui s'occupe de la collecte des déchets ménagers.

Monsieur MARCHINA répond que c'est la Ville qui porte le projet.

Madame HUGUET comprend donc que cela sera payé par la Ville d'Étampes ?

Monsieur MARCHINA le croit.

Monsieur MAITRE rectifie : en fait chaque commune paye cela à la communauté de communes, en fonction d'une répartition en zones. Étampes est dans une zone particulière.

Monsieur MARCHINA précise qu'elle y est toute seule.

Monsieur MAITRE conclut que la Ville finance ces collectes.

Monsieur COLOMBANI résume que la communauté de communes porte le projet, mais le financement est assuré par la Ville.

Monsieur MARCHINA reprend :

Diaporama 39

Des investissements d'avenir pour conforter la dimension de pôle économique majeur de l'Essonne !

La mairie a beaucoup participé à l'élaboration du tech-center de Faurecia, société qui travaille beaucoup sur les pays émergents. Cela permet ainsi de retrouver un souffle et de beaucoup investir sur la recherche.

Après l'amorce du désenclavement de la rue des Sablières, nous avons enfin le désenclavement de la zone industrielle vers la nationale 20. Le barreau final de la nationale 20 étant pour l'année prochaine.

Monsieur LAPLACE précise que cette année le conseil général va procéder à une fouille, pour déterminer de façon très précise le tracé de l'axe qui ira de la Nationale 20 au pont rail qui a été posé.

Diaporama 40

- Poursuite du programme d'aménagement des zones d'implantation pour les entreprises : poursuite du programme de désenclavement du Parc Sudessor.
- Favoriser l'installation de nouvelles entreprises : Elotex, site de blanchisserie... lancement du nouveau site de production Bionerval.
- Démarrage du parc d'activités commerciales Bois Bourdon Nord et arrivée de nouvelles enseignes.
- Lancement d'études pour l'aménagement du secteur du quartier Saint-Michel pour y accueillir de nouveaux commerces de proximité et un hôtel, très demandé.

- Il y a une forte demande au niveau des capacités hôtelières.
- Mise en œuvre du projet d'Hôtel d'activités avec Essonne Aménagement et la CCESE.
- Développement des partenariats avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers, l'Agence pour l'Économie en Essonne.
- Participation à des salons nationaux pour promouvoir l'attractivité du territoire.

Diaporama 41 : CONCLUSION

Malgré le contexte particulièrement rude, la Ville d'Étampes présente un budget d'actions, respectueux des fondamentaux budgétaires et de l'avenir.

- En érigeant comme critère déterminant l'amélioration de son niveau d'épargne brute et sa capacité de désendettement, la Ville d'Étampes entend, par des arbitrages clairs, conserver la maîtrise de son destin face à un système financier incertain.
- En maintenant le niveau de la pression fiscale pesant sur les Étampois et en limitant le recours à l'emprunt, elle entend protéger les Étampois et se veut soucieuse de l'exigence de responsabilité envers les générations futures !
- Elle prend également en considération le désengagement regrettable de ses partenaires financiers qui soit tardent à honorer leurs engagements soit diminuent leurs participations et subventions.

C'est donc une politique d'équilibre responsable qui est proposée en 2012 offrant de nouveaux services et des améliorations sensibles du cadre de vie.

En priorisant ses interventions, Étampes entend se donner les moyens de pouvoir continuer à construire une ville économiquement et socialement dynamique, garante des enjeux environnementaux. Une ville à l'identité préservée.

Telles sont, en 2012, les orientations d'un budget aux responsabilités assumées pour faire d'Étampes une ville où l'on continue à se sentir bien. Aujourd'hui comme demain !

Monsieur COLOMBANI ouvre les débats et donne la parole à Monsieur GUENOT.

Monsieur GUENOT souhaite donner lecture d'une déclaration :

« Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs. Le débat des orientations budgétaires est un Conseil municipal où les élus réfléchissent et présentent leur vision de la ville pour demain. À Étampes, les conseils municipaux ayant lieu souvent le mercredi, nous avons là une vision pour le jeudi de la majorité municipale. En effet si la vision était plus lointaine, et pas seulement lors de ce débat de 2012, mais précédemment aussi, peut-être pourrions-nous ou aurions-nous évoqué et débattu des questions de stationnement, de circulation, de démocratie participative, ou de développement commercial. La majorité municipale a toujours refusé de prendre ces problèmes à bras le corps. Oui, le tout-voiture malheureusement se développe, oui l'incivilité est présente, mais les élus que nous sommes devons être des acteurs et non des spectateurs de cette situation désastreuse et qui se dégrade à Étampes.

La démocratie participative : j'ai de nombreuses fois demandé une réforme des conseils de quartier. J'y suis favorable, mais quelle est leur légitimité, quand on voit que ce sont depuis le début, à quelques exceptions près toujours les mêmes membres. Personne à part celui

qui y siège ne sait ce qu'il s'y passe, comme d'ailleurs le conseil municipal jeune ou le conseil des aînés.

J'ai aussi demandé la création d'un conseil local du développement durable, pour suivre et améliorer le plan local étampoïis du développement durable. En fait, qu'est-ce qu'il devient ? Et dans le même temps, quand je vois ce que vous avez fait du comité d'éthique de la vidéosurveillance, vous avez raison de ne plus rien créer. Vous en avez fait un gadget et encore, un gadget on s'en sert.

Le développement commercial : ce ne sont pas les animations et les cadeaux qui font les clients. Vous créez une commission commerce et elle ne se réunit jamais. Vous décidez seul de ce que sera le marché. Un coups le matin puis, toute la journée. Vous analysez, vous étudiez, mais il n'y a pas de bilan. L'objectif 2012 sera sans doute la réouverture du kiosque à journaux. Et le périmètre de préemption, vous en faites quoi ? C'est sans doute pessimiste comme présentation, mais rien dans vos actions et vos orientations en matière de commerce ne me porte à l'optimisme. J'aurais aussi pu parler de vie associative, logement, culture, social, mais je ne veux faire perdre de temps à personne et de plus vous êtes persuadés avoir raison et comme dans chaque débat d'orientations budgétaires vous êtes dans l'auto satisfaction. »

Monsieur COLOMBANI et Monsieur MARCHINA quittent la salle.

Monsieur GUENOT continue sa lecture :

« Ah, j'oubliais, je n'ai aucun commentaire à faire de plus sur votre présentation, que ce que j'ai déjà dit en 2008 : c'est toujours de la faute des autres, État, Région, Département. Cette année en plus, il y a la crise.

En conclusion, les débats qui n'en sont pas se suivent et se ressemblent. La majorité municipale s'autorise à dire qu'elle est la seule à agir dans l'intérêt général, le bon sens, sans volonté partisane. J'assume mon engagement partisan à gauche et mon action a toujours été dictée par le bon sens et l'intérêt général. Si je dis cela, c'est que ce soir ce sera mon dernier conseil municipal, puisque je remettrai mon courrier, mettant fin à mon mandat, dès lundi à Monsieur le Maire. Je n'ai pas à me justifier auprès de qui que ce soit. J'ai été fier de servir ma ville, les Étampoïises et les Étampoïis durant ces quatre années. Je cède la place à Marie-Thérèse WACHET, qui acceptera avec plaisir de me succéder, étant la suivante sur la liste. J'espère qu'elle sera bien accueillie au sein de l'assemblée et qu'elle aura la chance de voir plus souvent que moi, le maire siéger dans cette enceinte. Je remercie bien sûr tout le personnel municipal pour son dévouement et la qualité de son travail que j'ai encore pu apprécier ce soir. Une page se tourne et l'Histoire est en perpétuel mouvement et je sens que ça penche à gauche.

Et enfin, je ne vous cache pas que ce dernier mot je viens de l'écrire, l'absence du maire est une nouvelle fois un manque de respect vis-à-vis des élus, mais surtout vis-à-vis des Étampoïis. En excusant en permanence les absences répétées du maire avec des motifs plus ou moins bidon, vous devenez complice de cette situation. C'est intolérable. Les mots sont durs, peut-être trop durs. Mais là, c'est l'histoire de Franck MARLIN qui se répète : après avoir été condamné pour emplois fictifs, il est devenu un maire fictif et un député fictif. Seul le salaire n'est pas fictif. Pour finir, si j'osais je dirais : je pars, et je ne l'aurai pas revu. Bonsoir, et je souhaite bon courage à mes collègues de l'opposition. »

Monsieur GUENOT quitte la salle. Retour de Monsieur COLOMBANI

Monsieur COLOMBANI demande s'il y a d'autres interventions et donne la parole à Monsieur JOUSSET.

Monsieur JOUSSET souhaite faire, en son nom et celui de ses collègues, une intervention sur cette présentation des orientations budgétaires 2012.

« Monsieur le Maire, chers collègues : les années se succèdent, les budgets défilent, et le déroulement du débat des orientations budgétaires reste immuable avec, du côté de votre majorité UMP, une autosatisfaction permanente. Je cite : "Ainsi, malgré les difficultés, ÉTAMPES reste sur la voie que nous avons tracée depuis de nombreuses années, pour continuer à satisfaire le citoyen." Quelle voie, Monsieur le Maire, alors que tandis que vous suivez les dogmes des marchés financiers, les collectivités territoriales sont étranglées. Dès les premières lignes du document vous annoncez la couleur : "les crises s'enchainent les capacités d'intervention publiques se réduisent." Comme si les choix des politiques, nationaux ou municipaux, n'avaient aucune influence sur la gestion des deniers publics. Voilà des années que nous vous mettons en garde contre cette politique qui détruit le tissu territorial.

Eh bien non, nous n'acceptons pas comme vous le faites, ce fatalisme qui vous fait dire que nous n'avons plus rien à attendre de l'État. Bien au contraire, nous en attendons beaucoup. Nous ne proposons pas, nous exigeons. Oui mes chers collègues, nous exigeons de l'État qu'il ne fasse plus supporter aux collectivités territoriales sa propre dette. Mais nous ne pouvons pas croire que cette perspective ne serait qu'une politique d'austérité, concoctée par la droite UMP que vous représentez.

D'où vient donc l'ardente obligation selon vous, d'intervenir pour réduire le déficit public, sinon de la commission européenne et des marchés financiers. Si nous vivons cette « super-austérité », qui met à genoux des pays actuellement en Europe, c'est le résultat de décisions politiques, et particulièrement de traités. Celui de Maastricht, en 92, avec le dictat des 3 % de déficit public. Celui de Lisbonne, en 2007, avec la concurrence libre et non faussée, et de divers pactes et autres règles d'or.

Cette Europe, ce n'est pas la solidarité promise. Cette Europe, ce monde, c'est une jungle mortifère dans laquelle les règles imposées par les marchés financiers et les agences de notations, leur bras armé, nous étranglent un peu plus chaque jour. "Si je perds le triple-A je suis mort", expliquait Nicolas SARKOZY en novembre dernier. Mes chers collègues, à défaut de pouvoir vous proposer une minute de silence à la mémoire du président SARKOZY, je vous propose une seconde de recueillement à la mémoire du triple-A. Merci.

Donc, la France a été dégradée et, avec elle, un président dont preuve est faite qu'au lieu de combattre la crise, il ne fait que l'aggraver. Mais le pouvoir ne veut pas lâcher prise et tente de nous faire prendre des vessies pour des lanternes. La crise de la dette, si nous l'écoutions, justifierait de nouveaux sacrifices. Nous souffrons d'un trop-plein de capitalisme devenu prédateur "Pas de problèmes, nous allons être responsables et réduire la voilure," comme nous le disait tout à l'heure Monsieur MARCHINA. Sauf qu'au lieu de s'attaquer à la finance, la droite préconise de baisser les dépenses publiques, de s'en prendre aux salaires et au pouvoir d'achat. Avec de tels remèdes, en vingt ans, la dette est passée de 60 % du PIB à 82,3 % en 2010. Ce qui représente 1591 milliards d'euros, l'équivalent de ce que la France a versé aux banques privées depuis 1994, pour payer leurs intérêts. S'il est donc des responsables, il faut donc les chercher du côté des marchés et de leurs officines politiques. Mais au final, nous savons que ce sont toujours les mêmes qui trinquent : les ménages français, et particulièrement les ménages modestes. Aujourd'hui, des dangers nouveaux se précisent, auxquels les gouvernements tentent de faire face dans une logique dont les conséquences pourraient s'avérer dramatiques pour tous les peuples européens. Avec des degrés de violence sans précédent contre les services publics, contre les collectivités, contre

les gens et leur vie. La réponse à cette crise sera d'ailleurs, est-il besoin de le rappeler, au cœur de la confrontation politique cette année. Oui, il y a un besoin de réponses nouvelles, car on voit bien que les plans successifs du tandem MERKEL – SARKOZY échoue à endiguer la crise. Ils l'aggravent même, car ils sont calés sur les mêmes rails : soutien et garanties sans cesse accrues au système financier, soi-disant pour empêcher son effondrement, et en contrepartie, austérité décuplée pour les salaires, les retraites, les dépenses sociales et publiques.

La conséquence de cela pour notre ville, vous en convenez vous-même dans votre document, c'est une grande difficulté à obtenir des crédits, qui sont aussi plus chers. Notre seul problème voyez-vous c'est que vous confondez la cause et l'effet. Non, ce n'est pas le contexte de crise qui tend à fragiliser la cohésion sociale, ce sont les politiques menées qui entretiennent cette crise. On nous bassine avec la dette, mais ce n'est pas la masse des crédits des collectivités qui pose problème. Elle est somme toute raisonnable et elle assure, je vous le rappelle, 70 % de l'investissement public. Avant 2008, on avait une première fois financiarisée cette dette, en la jouant sur les spéculations mondiales. Première faillite, premier renflouement. En a-t-on tiré des leçons ? Non. Et on recommence. Quel a été le rôle des banques ? Prenons, à votre instar, l'exemple de DEXIA. Monsieur MARIANI, proche de SARKOZY et mené par lui à la tête de DEXIA en 2008, a continué la même logique de 6 milliards, en réalité deux fois 3 milliards. Et patatras, les errements poursuivis par DEXIA amènent à une deuxième faillite et cette fois au démantèlement avec tous les dangers que cela comporte pour les collectivités et les contribuables. Vous nous dites qu'il n'y a pas d'emprunts toxiques à ÉTAMPES, mais aujourd'hui, à quelle banque se fier ? DEXIA il y a deux ans n'était pas toxique. Cela renforce, comme nous le préconisons, la nécessité d'un pôle bancaire public financier, en France, dégagé des marchés. La vraie bataille, Monsieur le Maire, n'oppose pas les bons gestionnaires aux laxistes. "Bien gérer" le nez collé à la note AAA, c'est s'assurer d'aller à la catastrophe. C'est au nom de cela que les collectivités locales ne parviennent pas à boucler un budget à la hauteur des besoins des agents et des habitants. Ce prétendu réalisme qui colle tant à la peau n'est en fait que du fatalisme.

Eh bien nous ne voulons pas, nous élus de gauche, participer à la résignation générale. Il n'y a pas de sortie de crise sans recul des marchés financiers. Vous le savez comme nous, le taux de croissance, prévus à 1 % en 2012 ne sera certainement pas au rendez-vous, on parle de 0,5 %. Ce qui signifie pour les foyers et les collectivités un troisième plan de rigueur en perspective, accompagné de son lot d'injustice. La baisse des dotations aux collectivités, conjuguée avec la loi de finance, ne laisse plus comme marge d'augmentation des taxes et des impôts pour les contribuables. Éventualité que vous refusez dans votre présentation, en annonçant, pour des raisons que nous n'imaginons pas être un seul instant électoraliste, une nouvelle année à 0 % d'augmentation des taux. Avouez que dans ces conditions ce n'est plus des "marges de manœuvres réduites" comme vous le dites, c'est un étranglement pur et simple.

D'autant que nous vous le rappelons à toutes fins utiles, ÉTAMPES faisait partie dans le passé, des villes les plus endettées de sa strate. Fait qui a été publiquement reconnu par Monsieur MARCHINA. Nous comprenons bien alors votre empressement à vouloir désendetter la ville, mais dans la contrainte où nous nous trouvons, la question est de savoir sur le dos de qui, où de quoi, se fera ce désendettement.

Alors, comment alléger la souffrance des foyers étampois les plus fragiles ? Nous avons bien peur, hélas, que vous en soyez incapable. Autant vous dire que nous sommes loin d'être convaincus par votre présentation. Une autre illustration de votre approximation, volontaire ou non, se trouve à la page 11. Vous nous annoncez, comme s'il s'agissait d'un événement sans précédent, une capacité d'autofinancement de 2,9 millions d'euros, nous l'avons vu il y a un instant. Pourtant, si nous y regardons de plus près, nous pouvons par exemple nous étonner que vous établissiez une comparaison avec les chiffres de 2009. Et pour cause : en

allant chercher les chiffres de 2010, nous constatons que la capacité d'autofinancement était de 3,2 millions d'euros. C'est-à-dire que votre proposition pour 2012 accuse une baisse. Pire, si nous regardons la moyenne dans la strate de la ville, nous constatons qu'elle devrait s'élever à 3,8 millions d'euros. Quel culot quand même, de faire passer une dégradation très brute de la capacité à l'autofinancement, pour une prouesse ! Si prouesse il y a, elle tient toute dans l'abus de langage et l'ignorance dans laquelle vous entretenez les Étampois. Non, décidément, les orientations budgétaires, vos orientations budgétaires, ne nous satisfont pas. Elles sont trop marquées par la timidité face aux vraies questions posées aux collectivités territoriales. Il n'y a que la perspective de chercher des recettes nouvelles que nous autorise la loi. C'est maigre. À voir la purge en Grèce et celle qui peut-être attend bientôt les Français, il va falloir penser à changer le « logiciel ». Nous n'y parviendrons qu'en mobilisant les populations autour d'un projet et un contenu qui rompe franchement avec les politiques actuelles. Il faut, Monsieur le Maire, à un moment, donné devenir adulte. Rendez-vous à l'évidence, ce n'est certainement pas votre petite "gué-guerre" avec la région et le département à laquelle vous vous livrez constamment, ce n'est pas de là que sortira la solution. Vos escarmouches incessantes sont d'ailleurs un ramassis d'approximations et de contre-vérités. Ça tient plus du ragot que de l'analyse politique ou financière. Ce n'est pas cette façon de fuir ses responsabilités qui améliorera les finances de la ville et le quotidien des Étampois.

Vous voulez libérer de l'argent ? Chiche, faisons-le. Stoppons pour commencer la prolifération des caméras de vidéos surveillance, dispositif extrêmement couteux qui supprime des postes d'agents. L'humain disparaît, et nos libertés individuelles s'envolent aussi. Tous les rapports, y compris le dernier rapport de la Cour des comptes, le constatent : trop cher et inefficace. Alors quels résultats ? Vous avez beau exposer en double page d'Étampes Info, tout comme dans ce document que vous nous avez remis – et je suis intervenu dessus – les chiffres et les témoignages qui n'abordent qu'une partie des choses. C'est-à-dire celle qui vous arrange. Mais pourquoi ne dites-vous pas que ce système était incapable d'empêcher les agressions physiques les plus graves et les plus violentes à Étampes. Pourquoi ne donnez-vous que des chiffres en baisse, et vous oubliez ceux qui montent. Par exemple le nombre des cambriolages, qui est passé, si j'en crois ce qu'on a pu m'en dire, de 106 en 2010, à 190 en 2011. Une augmentation de 40 %, est-ce un détail ?

Nous aurions aimé trouver dans ce rapport plus de vérité et moins de propagande. Ainsi, ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres, vous nous donnez le nombre de recrutements, qui est de 29 si je ne me trompe, sans préciser le nombre de postes créés. Or nous savons, comme vous, la différence qui existe entre les deux. Un autre exemple, lorsque vous mettez en exergue le poids de l'accès aux droits, vous oubliez juste deux choses.

L'une est qu'il vient combler un vide laissé par la disparition du conseil des prud'hommes, dont vous n'avez pu empêcher la disparition. La preuve de ce vide ne tient d'ailleurs-t-il pas dans les chiffres que vous nous aviez communiqués et qui font apparaître que 60 % des questions posées au PAD, Point d'accès aux droits, portent sur des conflits du travail. Le second est que vous avez créé un service que vous vous êtes empressés de transférer à la communauté de communes. Somme toute, c'est vrai, vous ne créez pas de nouvelles charges : vous vous contentez de les externaliser.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur le service public tel que vous le concevez, tellement que nous ne pourrions pas aborder tous les aspects ce soir. Je vous en ferais l'économie. Mais gageons que nous aurons, au cours de l'année, bien des occasions d'y revenir. Probablement dans peu de temps, lors du vote du budget. En effet, chacun des points abordés appelle des questions. Sur l'EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), et les conditions de sa mise en œuvre. Sur l'offre de soin. Sur l'action visant à favoriser la formation et la création d'emplois. Sur la subvention CCAS, qui revient au niveau de l'an passé, avant que vous ne l'amputiez de 150 000 euros. Quel sort lui

réservez-vous donc cette année ? Sur les transports locaux, sur la sécurité et la politique simpliste qui consiste à répondre aux besoins sociaux par encore plus de caméras.

Je passe bien sur ce qui constitue un catalogue de réalisations qui, cela dit en passant, sont le plus souvent des réalisations de la communauté de communes, du département ou de la région. Tout cela fait de ce document un véritable bilan, bien plus qu'un rapport d'orientations budgétaires. C'est à croire que les élections sont en approche rapide. Nous ne pouvons terminer notre propos sans parler du personnel communal. Sachez qu'en ce qui nous concerne, nous ne pouvons laisser dire, ici et là, que nous participons à la souffrance du personnel. Nous avons veillé à traiter chacun et chacune avec le plus grand respect. Nous condamnons toute forme de harcèlement, de pression et d'arbitraire. Ces pratiques ne sont pas les nôtres et ne correspondent en rien à notre éthique politique.

Et enfin je conclurais : loin des ambitions déclarées, la politique que vous prônez est ce que nous pourrions appeler « la politique du sparadrap ». Ça cache le "bobo" mais ça n'arrête pas l'hémorragie. Vous tentez, avec moult artifices, de réparer vos errances passées et de masquer les effets d'une politique que vous persistez à soutenir. Le problème voyez-vous avec les lendemains qui chantent, c'est que c'est toujours pour demain. Les Étampois devront donc encore attendre, et nous le regrettons profondément. En jouant petit-bras, vous ne promettez qu'une politique à l'équilibre précaire, sans ambition, sans débouchés, sans capacité à faire rêver les Étampois. Et le rêve, soyez-en persuadé, Monsieur le Maire, et chers collègues, c'est le carburant du progrès. »

Monsieur COLOMBANI demande s'il y a d'autres interventions et donne la parole à Madame HUGUET.

Madame HUGUET lit sa déclaration :

« Monsieur le Maire, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

Mon collègue vous rappelait à l'instant quelques-uns des nombreux points que vous nous présentez sous le vocable « d' un service public local affirmé ». Au fil des pages, l'ordinaire se transforme en exceptionnel, le normal en prodigieux. Le service dû à chaque Étampois devient un privilège, dont il faudrait vous remercier. Vous élevez votre statut d'élu au service de la population, en celui de bienfaiteur. Pourtant, nous devons vous rappeler à la réalité, bien différente de ce que vous nous présentez. La première de ces réalités que j'aborderais concerne l'offre de soin, qui est en baisse. Nous pensons utile de rappeler que la situation de l'hôpital public est loin d'être sereine, la fusion du centre hospitalier d'Étampes avec l'hôpital de Dourdan est chaotique et par ailleurs la maison médicale est, semble-t-il, sur le point de fermer. Avec la mise en œuvre de la RGPP, l'incertitude qui pèse sur les urgences de nuit, les Étampois ont véritablement de quoi être inquiets, en dépit de la grande qualité de l'offre du centre de soins. Même si cela ne relève pas de sa compétence, l'éloignement de l'hôpital sud-francilien fait que nos concitoyens sont fortement dépendants de leur hôpital de proximité. C'est une nécessité et une évidence. Nous attendons donc de la majorité municipale qu'elle défende avec nous et de toutes ses forces le service public de santé dans notre ville.

Il y a aussi la question de l'emploi, première préoccupation des Français. Nous comprenons bien que le chômage progresse en France, en Essonne et en Ile-de-France. Cependant nous restons perplexes quant à l'action que vous défendez, visant à favoriser la formation, la création d'emplois à Étampes, alors que les chiffres du chômage ne baissent pas dans notre ville. Car dire qu'ils ne progressent pas, relève d'un doux euphémisme quand, d'autre part, vous reprenez à votre actif l'implantation de nouvelles entreprises sur notre territoire, où sur la zone industrielle. Nous pouvons simplement en déduire que ces implantations ne bénéficient pas aux habitants de notre ville. Dommage.

Mais la lecture de votre document nous pose bien d'autres questions. Ainsi en va-t-il de la subvention au CCAS. Permettra-t-elle enfin, après un an de silence, le projet d'épicerie sociale que nous avons proposé ? Pourtant il y a une réelle nécessité dans notre ville, à mettre en place ce type de structures. L'aide alimentaire ne peut plus seulement pallier l'urgence. Elle doit s'accompagner d'actions de soutien et resocialisation des personnes en difficulté. L'objectif est de sortir d'une logique d'assistanat et de promouvoir l'autonomie et la dignité de ces personnes. Nous savons que le CCAS intervient en faveur des plus démunis, sous forme de bons de secours en espèce et d'autres moyens répondant uniquement à la demande des personnes. Ce type d'aide crée en fin de compte, une certaine forme d'assistanat. Est-ce que le public qui en bénéficie est bien ciblé ? De leur côté, les associations caritatives, particulièrement présentes à Étampes sont très sollicitées. Je devrais même ajouter qu'elles le sont toujours plus chaque année. Conjointement avec le CCAS, elles pourraient ainsi développer des actions allant au-delà du simple don. L'épicerie sociale doit être un lieu ouvert, agréable, où l'on ne vient pas seulement pour faire ses courses, mais aussi pour s'attarder et parler, aidant les personnes à retrouver où à renforcer leur estime d'elles-mêmes et l'envie de se tourner vers le monde extérieur.

Nous avons également, lors d'un précédent conseil municipal, évoqués la question des transports locaux, et de votre manque de volonté à en faire un véritable service public, capable de répondre aux besoins réels des Étampois. Quel progrès ce serait pourtant, de disposer d'une desserte étendue, avec des véhicules adaptés aux caractéristiques d'un centre-ville ancien et étroit, selon les horaires et les parcours. À la disposition des habitants, là où ils en ont besoin et quand ils en ont besoin. Des transports plus respectueux aussi de l'environnement, développés et imaginés en parallèle avec un plan de circulation élaboré dans la concertation avec les Étampois. Il s'agit de mettre fin aussi à des aberrations que vous persistez à entretenir. Au gré de la réfection des rues, vous reproduisez inlassablement les mêmes erreurs : trottoirs étroits, inaccessibles aux personnes à mobilité réduite, aux mères de famille avec leurs poussettes, aux personnes âgées, stationnement anarchique, dû à l'absence de protections des emplacements non autorisés, ou à une certaine complaisance vis-à-vis des contrevenants ; absence d'aménagements capables d'encourager les modes de déplacement à deux roues. À Étampes c'est bien connu, la voiture est reine et le piéton est un intrus. Pourtant nous pensons toujours qu'une véritable relance des commerces du centre-ville passe nécessairement par une inversion de ces tendances et la création de parkings pour deux-roues, véhicules électriques et parking périphériques. Nous évoquons aussi le manque de mobilier urbain, dont nous avons déjà posé la question lors d'un précédent conseil. Comment enfin parler des déclassements sans évoquer la question de l'accessibilité aux personnes handicapées ? Alors que la mise aux normes des bâtiments publics doit être réalisée d'ici 2015, nous constatons que les études prévues et inscrites au DOB de 2010 et 2011 ne figurent plus sur celui de 2012. Qu'en est-il ? Ont-elles été réalisées ? Quelles en sont les conclusions ? Certes, nous faisons beaucoup d'études à Étampes. Encore faudrait-il qu'elles donnent des résultats tangibles et soient suivies d'actions. Nous serions d'ailleurs curieux de connaître le coût de toutes ces études votées depuis le début de ce mandat. Ainsi en va-t-il de l'étude sur la requalification du centre commercial des fleurettes, dont vous annoncez la deuxième phase sans que nous n'ayons eu connaissance de la première. Les années se suivent, les effets d'annonces aussi. Les projets d'hier ne sont plus ceux d'aujourd'hui. Les Étampois attendent toujours par exemple leur maison de quartier à la Croix-de-Vernailles. La ville finira par acquérir les bâtiments cette année : cela devait déjà être fait en 2008.

Enfin, je voudrais conclure sur la sécurité. La politique simpliste qui consiste à répondre aux besoins sociaux par encore plus de caméras, toujours plus de caméras. Nous réfutons cette logique qui n'en est pas une et faisons le choix, qui n'est pas le vôtre, de confier notre sécurité non pas à des caméras qui n'aboutiront jamais à des interventions rapides, mais à la police de la République, c'est-à-dire à des hommes et des femmes, en effectif suffisant,

présents dans nos rues et bien formés. Des hommes et des femmes qui soient les gardiens de notre ville et de ses habitants, garants de leur intégrité physique et de leurs biens. Des hommes et des femmes que vos caméras ne seront jamais en mesure de remplacer, même si en parallèle vous tentez de nous faire croire à une augmentation des effectifs. Dans cette logique, l'État doit prendre toute sa place et ne pas se reposer sur les collectivités locales pour se substituer à lui dans ses fonctions régaliennes. Soyez assuré que nous nous opposerons avec force au financement du nouveau commissariat, à hauteur de 80 % par les Étampois. Inadapté, déplacé une première fois, puis une deuxième, suspendu puis reprogrammé sur le plateau, le projet d'un nouveau commissariat ne peut pas se faire dans ces conditions. Ce que nous comprenons, c'est que la crainte de voir le Ministère de l'Intérieur abandonner purement et simplement le projet vous a incité à faire une proposition de financement irresponsable. Nous ne l'accepterons pas et vous pouvez être assuré que les Étampois ne l'accepteront pas non plus.

En conclusion, c'est une véritable politique d'austérité, dont vous cherchez à taire le nom, à laquelle vous entendez soumettre les Étampois. La régression particulièrement sévère de l'investissement, avec un niveau qui nous ramène aux chiffres de 2008, en est un signe incontestable. Nous imaginons mal, dans ces conditions, voir se réaliser ou même simplement se mettre en œuvre, les nombreuses réalisations affichées dans ce catalogue. Ayant appris à vous connaître, nous gageons que, comme vous en avez pris l'habitude, nombre d'entre elles seront reportées à une date indéterminée.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que nous avons à vous dire. »

Monsieur COLOMBANI demande s'il y a d'autres interventions et donne la parole à Mademoiselle GIRARDEAU.

Mademoiselle GIRARDEAU a bien écouté sa collègue s'exprimer et elle comprend très bien que le contexte politique général, de l'élection présidentielle prochaine, pousse à des développements nationaux, internationaux et européens. Elle tenait à préciser qu'elle n'avait pas du tout cette impression lorsqu'elle quitte la mairie et se promène dans Étampes, voit les écoles, les centres de quartier et toutes les activités qui se font. Elle ne souhaite pas faire de satisfecit, mais elle s'étonne que Monsieur JOUSSET et Madame HUGUET, deux Étampois de longue date, comme elle n'aient pas vu le changement qui se passe à tous les coins de rue. Le changement entre Étampes il y a quinze ans et Étampes maintenant. Tout cela a été le résultat de décisions, de choix et d'une politique d'investissement extrêmement forte. Mais il est bien évident que l'on ne peut constamment privilégier des investissements forts. Il faut aussi garder la raison : les équilibres financiers ne consistent pas à toujours dépenser plus, mais à réaliser les équipements nécessaires pour la population au moment voulu. Et c'est ce qui a été fait. Que ce soit dans les équipements sportifs, dans les écoles, dans les quartiers avec la réhabilitation des logements sociaux. Il n'y a pas seulement l'opération ANRU, mais aussi la réhabilitation de Bonnevaux... des tas de choses. Elle voulait donc simplement souligner qu'elle ne partage pas l'opinion de ses deux collègues. Les pessimistes, à son avis, ce sont eux. Ils voient tout en noir. Bien qu'elle sache que tout n'est pas résolu et qu'il y a des situations difficiles, mais Mademoiselle GIRARDEAU trouve que la Ville avance, que l'équipe municipale fait bien avancer la Ville. Certes tout n'est pas parfait et elle est d'accord à propos des autobus inadaptés aux rues du centre-ville. Sauf qu'à ses yeux la ville d'Étampes n'a aucune responsabilité dans cette situation puisque le STIF et les compagnies de transport déterminent elles-mêmes leur matériel, sans que la ville d'Étampes n'ait son mot à dire. Cela fait des années, depuis 1995, que suite aux alertes d'EDF ou des écoles publiques, la Ville intervient auprès du STIF pour dire "*voilà, il faudrait que vous disiez aux transporteurs de mettre des bus plus petits pour la ville d'Étampes.*" Le STIF fait la sourde oreille, pour des raisons dont l'analyse ne relève pas de cette réunion. Alors évidemment la Ville a toujours de grands bus. Et c'est vrai que passer au niveau de la rue de la République, lorsque deux grands bus se croisent, est un problème au niveau de la circulation. Mais la

Ville ne détient pas, à la connaissance de Mademoiselle GIRARDEAU, des leviers sur le STIF ni les transports.

C'était une petite inexactitude que Mademoiselle GIRARDEAU voulait quand même relever. Mais c'est tout. De son point de vue, l'équipe municipale fait bien avancer la Ville et Étampes est de plus en plus appréciée par les personnes qui y viennent. Ils trouvent qu'il y a du changement, que c'est embelli. Après cela, Mademoiselle GIRARDEAU n'est pas pessimiste et réfute l'affirmation de Monsieur JOUSSET : non, le débat des orientations budgétaires n'est pas immuable, ce n'est pas l'impression qu'elle a.

Monsieur JOUSSET précise qu'il parlait plutôt par expérience que par impression.

Mademoiselle GIRARDEAU maintient qu'elle ne la partage pas.

Monsieur COLOMBANI demande s'il y a d'autres interventions, et à défaut souhaite faire une petite conclusion. La Ville a, en 2008, pris des engagements devant les Étampois et les Étampoises. Et il a été démontré, tout au long des budgets qui se sont déroulés depuis 1995, que nos engagements ont été tenus. Et ces orientations budgétaires ne sont pas des orientations budgétaires de 2012 : il s'agit du cheminement des engagements pris. Et nous démontrerons, à travers le budget et les actions qui se dérouleront en 2012, que nous tenons, encore, nos engagements. Tant en investissement qu'en fonctionnement, en maintenant un service public de qualité, renforcé, amélioré, et en investissant comme l'équipe municipale s'y est engagé. Il est possible de reprendre tous les documents : les engagements sont tenus, ce qui est le sens de ces orientations budgétaires.

Monsieur THOMAS quitte la séance et donne son pouvoir à Monsieur Philippe PIERRE.

Le Conseil municipal prend acte du débat des orientations budgétaires.

2. Situation des autorisations de programme et crédits de paiement

Concernant les autorisations de programme et crédits de paiement :

La voirie du quartier Saint-Pierre

L'église Notre Dame du Fort

L'acquisition de la Maison de Quartier de la Croix de Vernailles

L'Éclairage public

La reconstruction urbaine Saint-Michel

Il y a lieu de modifier les autorisations de programme et les crédits de paiements selon les tableaux ci-dessous, pour tenir compte des évolutions suivantes.

Les rues Rose Chéri et rue des Aveugles ont été réalisées dans le cadre de cette autorisation de programme, la rue de Gérofosse fait partie du contrat départemental, qui s'achèvera en 2016 : les travaux de cette rue seront programmés ultérieurement.

Les travaux des vitraux de l'église Notre Dame du Fort ne seront pas réalisés en 2012, les subventions demandées au Département et à la DRAC n'ont pas été accordées.

Autorisation de Programme Voirie Quartier Saint Pierre

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION	Total	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2011)
<u>DÉPENSES</u>	-	
Voirie Quartier Saint-Pierre	1 334 894 €	1 334 894 €
TOTAL	1 334 894 €	1 334 894 €
<u>RESSOURCES</u>		
Autofinancement	133 489 €	133 489 €
Emprunt	1 201 405 €	1 201 405 €
TOTAL	1 334 894 €	1 334 894 €

Autorisation de Programme — Éclairage public

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION	Total	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2011)	2012	2013
<u>DÉPENSES</u>	-			
Éclairage public	1 650 000 €	960 124 €	300 000 €	389 876 €
TOTAL	1 650 000 €	960 124 €	300 000 €	389 876 €
<u>RESSOURCES</u>				
Autofinancement	550 000 €	320 041 €	100 000 €	129 959 €
Emprunt	1 100 000 €	640 083 €	200 000 €	259 917 €
TOTAL	1 650 000 €	960 124 €	300 000 €	389 876 €

Autorisation de Programme Acquisition de la Maison de Quartier Croix de Vernailles

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION	Total	2011	2012
<u>DÉPENSES</u>	-	-	
Acquisition bâtiment Maison de quartier Croix de Vernailles	860 346 €	435 346 €	425 000 €
TOTAL	860 346 €	435 346 €	425 000 €
<u>RESSOURCES</u>			
Autofinancement	86 035 €	43 535 €	—
Emprunt	774 312 €	391 812 €	425 000 €
TOTAL	860 346 €	435 346 €	425 000 €

Autorisation de programme Reconstruction urbaine Saint Michel

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION	Total	Réalisation exercices antérieurs	2012		2013	2014	2015	2016
			RAR 2011	BP 2012				
DÉPENSES	-							
Projet ANRU	13 600 340 €	1 005 310 €	1 437 552 €	1 614 000 €	2 496 101 €	1 878 526 €	4 732 931 €	335 920 €
TOTAL	13 600 340 €	1 005 310 €	1 437 552 €	1 614 000 €	2 496 101 €	1 878 526 €	4 732 931 €	335 920 €
RESSOURCES								
Subventions CG, CDC	892 149 €	92 149 €	300 000 €				350 000 €	150 000 €
subvention ANRU	3 672 352 €	257 058 €	274 979 €	309 083 €	624 025 €	657 484 €	1 549 723 €	
Cession terrain				790 000 €				
Autofinancement	1 360 034 €	100 531 €	143 755 €	161 400 €	249 610 €	187 853 €	473 293 €	33 592 €
Emprunt	7 675 805 €	555 572 €	718 818 €	353 517 €	1 622 466 €	1 033 189 €	2 359 915 €	152 328 €
TOTAL	13 600 340 €	1 005 310 €	1 437 552 €	1 614 000 €	2 496 101 €	1 878 526 €	4 732 931 €	335 920 €

L'avis des membres du Conseil Municipal est sollicité sur ce point.

Madame HUGUET intervient sur le quartier Saint-Pierre, tout en rapportant une remarque qui lui a été faite, qu'en tant qu'habitant du quartier Saint-Pierre elle n'intervenait que sur son quartier. Elle constate que 1,4 million était prévu l'année dernière, et qu'ils sont reportés à une date ultérieure, c'est-à-dire jusqu'en 2013. Elle se réfère au Procès verbal de l'année précédente et précise que Monsieur CHAREILLE considère qu'il s'agit d'une opération de récupération. S'agissant de la voirie du quartier Saint-Pierre, il "constate que 900 000 euros sont inscrits pour 2011 et demande ensuite à quoi serviront les 1 480 429 € inscrits pour 2012. Monsieur le maire répond qu'il s'agit de ce qui a été annoncé à la population en réunion, c'est-à-dire la finition de toute opération telle que programmée." Madame HUGUET pose donc la question du report de cet argent à une date ultérieure, et de l'année en question : en 2016 ?

Monsieur COLOMBANI demande s'il s'agit de la rue de Gerofosse.

Madame HUGUET le confirme.

Monsieur MARCHINA souligne que, comme cela a déjà été précisé, cette rue fait partie du contrat départemental et que la Ville a donc jusqu'en 2016 pour réaliser ces travaux.

Madame HUGUET voit dans cette réponse une confirmation que les travaux auront lieu en 2016.

Monsieur COLOMBANI insiste que la Ville a « jusqu'à » 2016.

Monsieur COLOMBANI demande s'il y a d'autres questions et donne la parole à Monsieur JOUSSET.

Monsieur JOUSSET aborde le sujet de l'éclairage public. Les réalisations cumulées au 31 décembre 2011 sont inférieures d'environ 100 000 € à ce qu'elles étaient sur l'autorisation de programme l'an passé. Elles n'ont pas été remises en 2012, pour cause de budget d'austérité sans doute, et elles apparaissent sur 2013. C'est une façon de faire glisser les crédits, mais il se demande si ce n'est pas aussi vivre à crédit et si ce n'est pas un peu dangereux.

Monsieur MARCHINA fait remarquer que cette opération se traite sur de nombreuses années, et a bien commencé avant 2011. Il y a donc de petites modifications d'une année sur l'autre, et il ne pense pas que ce soit vraiment significatif. La Ville ne lui semble tout de même pas être à 100 000 € près, pour les investissements.

Monsieur JOUSSET insiste que cet argent n'a, pour autant pas été reporté sur 2012, et que ce n'est pas si anodin.

Monsieur COLOMBANI demande s'il y a d'autres questions avant de mettre le point aux votes.

Monsieur JOUSSET a une autre question à propos de la reconstruction urbaine Saint-Michel. S'il compare le total avec ce qui avait été donné en 2011, il y a une différence de 2,4 millions d'euros. 13 600 340 € aujourd'hui, contre 15 192 340 € sur le total des dépenses.

Monsieur COURTIAL indique que c'est la rue de l'Égalité qui ne se fait plus.

Monsieur JOUSSET considère qu'il s'agit donc d'un projet revu à la baisse.

Monsieur COURTIAL rectifie qu'il s'agit en fait d'une décision des Emmaüs, qui ont considérés que cela leur revenait trop cher et ils l'ont enlevé.

Monsieur COLOMBANI ajoute que, de toute façon, les AP et les CP, comme dans toutes les collectivités, selon les crédits, varient d'une année sur l'autre. Il appelle alors au vote et demande s'il y a des abstentions.

Madame HUGUET signale qu'il y en a quatre.

Sortie de Monsieur MARCHINA

Par 28 voix Pour et 4 abstentions, le Conseil municipal approuve la situation des autorisations de programme et crédits de paiement.

MARCHES PUBLICS

3. Acquisition de prestations de transport parascolaires – socioculturels – sportifs et autres : Signature d'un avenant n° 1 intégrant des prix supplémentaires - Lot n° 3 – Sorties pédagogiques

Par délibération du 29 juin 2011, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un marché public, en application de l'article 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, en vue de la finalisation d'un marché à bons de commande en application de l'article 77 du code des Marchés Publics, les prestations de transports parascolaires, socioculturels, sportifs et autres et sur une durée de quatre ans.

Afin de permettre la continuité des prestations dans des conditions administratives favorables et de ce fait, ne pas retarder la continuité du service public, il s'avère nécessaire d'intégrer un prix supplémentaire non prévu initialement, par la conclusion d'un avenant n° 1 qui ne modifiera pas le montant initial du marché conclu avec la société « Les cars Bleus », selon le détail joint en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, du 31 janvier 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n° 1, intégrant un prix supplémentaire au bordereau de prix initial avec la société « Les cars Bleus ».

Monsieur COLOMBANI explique que le marché qui avait été voté en juin ne spécifiait pas la tranche horaire qui se terminait à 16 h 30. La commission s'est donc réunie le 31 janvier et a émis un avis favorable, pour rajouter une tranche allant de 8 h 30 à 16 h 30. Il s'enquiert de questions et procède au vote.

Sortie de Monsieur MARCHINA

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant n°1, intégrant un prix supplémentaire au bordereau de prix initial avec la société « Les cars Bleus ».

4. Groupement de commandes entre la commune d'étampes et la communauté de communes de l'étampois sud Essonne : « VŒUX 2013 AUX AGENTS »

Le début d'année est l'occasion de revenir sur les temps forts et les réalisations de l'année écoulée et de présenter les principaux projets que la collectivité va initier et réaliser au cours de l'année à venir.

Ce moment particulier constitue une des occasions de remercier tous ceux qui œuvrent au quotidien pour tenter d'apporter des réponses aux attentes et besoins exprimés par nos concitoyens, qu'ils soient agents ou élus.

Dans ce cadre, la commune d'Étampes propose de constituer avec la Communauté de Communes de l'Étampois Sud Essonne (CCESE) un groupement de commandes pour la passation des marchés publics nécessaires à l'organisation et à la réalisation de la cérémonie des vœux 2013 aux agents.

La ville d'Étampes prendrait en charge la rédaction des pièces techniques des marchés à passer, leur lancement, et l'analyse des offres.

Ce procédé vise à réaliser des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés, à atteindre un montant et un volume de prestations susceptibles d'intéresser les candidats prestataires et à structurer l'offre du marché.

Il devrait permettre aux deux collectivités de négocier les prix afin d'obtenir de meilleurs tarifs pour les prestations proposées : dîner et spectacle musical suivi d'une soirée dansante.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à adhérer au groupement de commandes avec la Communauté de Communes de l'Étampois Sud Essonne et à signer la convention à intervenir,
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer les marchés nécessaires à l'organisation et à la réalisation de cette cérémonie des vœux 2013 dédiée au personnel communal d'Étampes et au personnel intercommunal.

Monsieur COLOMBANI demande s'il y a des questions et donne la parole à Madame HUGUET.

Madame HUGUET a lu le document et elle pense que l'on ne peut qu'être d'accord avec les groupements de commande. Mais en ce qui concerne la procédure, elle cite "le coordinateur réalisera la procédure sous forme de marché à procédure adaptée." Madame HUGUET n'est pas favorable à cette procédure.

Monsieur COLOMBANI en a pris note et demande s'il y a d'autres questions. Il procède au vote.

Madame HUGUET signale quatre abstentions.

Sortie de Monsieur MARCHINA

Par 27 voix Pour et 4 abstentions, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à adhérer au groupement de commandes avec la Communauté de Communes de l'Étampois Sud Essonne, à signer la convention à intervenir et à lancer les marchés nécessaires à l'organisation et à la réalisation de cette cérémonie des vœux 2013 dédiée au personnel communal d'Étampes et au personnel intercommunal.

Monsieur COLOMBANI propose de passer au point n° 5 et donne la parole à Madame TRAN pour le présenter.

POLITIQUE DE LA VILLE

5. Signature du deuxième contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales

Le précédent Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne est arrivé à échéance le 31 décembre 2010.

La Commission d'Action Sociale de la CAF de l'Essonne du 27 septembre 2011 a validé le schéma de développement du contrat. L'avis de la CNAF, intervenant après toute décision des Commissions d'Action Sociale, a été notifié le 12 janvier 2012.

Ce partenariat financier couvre les anciennes actions des Contrats Enfance et Temps Libre de la ville d'Étampes ainsi que les nouvelles réalisations liées à la création et au développement des accueils périscolaires et autres loisirs organisés pour les moins de 18 ans sur leur temps libre et reconnus par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Dans le cadre de ce deuxième CEJ, le poste de coordinatrice Jeunesse et les trois accueils périscolaires situés dans les écoles Jean de la Fontaine, Marie Curie et du « Petit Prince » sont subventionnés.

Afin de bénéficier de ce cofinancement, il convient de signer le deuxième Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF, pour la période 2011/2014.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention du deuxième Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF de l'Essonne, couvrant la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014 et ses annexes,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

Madame TRAN résume qu'il s'agit du deuxième Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales et qu'il s'étend sur la période 2011-2014. Ses signataires sont la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté de communes et la commune de Morigny-Champigny puisqu'aujourd'hui il porte sur le champ enfance et jeunesse et que sur la Ville d'Étampes il concerne les nouvelles actions périscolaires des écoles Jean de la Fontaine, Marie Curie et le « Petit Prince ». Il perdure le poste de coordinatrice Jeunesse. Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour obtenir le contrat et le cofinancement.

Monsieur COLOMBANI la remercie et donne la parole à Madame HUGUET.

Madame HUGUET remarque que ce deuxième contrat parle des écoles Jean de la Fontaine, Marie Curie et du Petit Prince. Et les autres écoles, telles que Louis-Moreau, Le Port...

Madame TRAN souligne que ces écoles ont fait partie d'actions antérieures et ont bénéficié de subventions antérieures, qui sont dégressives. Elles peuvent être vues dans les anciennes actions, dans le tableau inclus dans les annexes.

Monsieur COLOMBANI demande s'il y a des questions et donne à nouveau la parole à Madame HUGUET.

Madame HUGUET indique qu'il y a tout de même une période d'un an qui n'a pas été couverte.

Madame TRAN lui répond que le dernier Contrat Enfance Jeunesse s'est terminé le 31 décembre 2010 et que celui-ci est rétroactif à partir de janvier 2011.

Madame HUGUET fait remarquer que l'année en cours est tout de même 2012.

Monsieur COLOMBANI justifie qu'il fallait attendre la notification et que celle-ci ne date que du 12 janvier.

Madame HUGUET maintient que le projet a fonctionné pendant un an sans contrat.

Madame TRAN le confirme : les actions perdurent et un effet rétroactif est appliqué.

Madame HUGUET voulait également faire remarquer que les annexes 3, 4, 5 et 6 manquent à la convention.

Madame TRAN explique que ce sont en fait des fiches actions.

Monsieur COLOMBANI approuve.

Madame HUGUET déplore que la convention cite des annexes non fournies.

Monsieur COLOMBANI en a pris note et demande s'il y a d'autres questions. Il procède au vote.

Sortie de Monsieur MARCHINA

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention du deuxième Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF de l'Essonne, couvrant la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014 et ses annexes et à signer tous les actes afférents.

Monsieur COLOMBANI propose de passer au point n° 6 et donne la parole à Monsieur DALLERAC pour le présenter.

6. Subventions complémentaires au titre de l'année 2012

Chaque année, le Conseil municipal attribue des subventions aux associations.

Il est donc demandé aux membres du présent Conseil municipal de se prononcer sur la répartition des subventions à accorder aux associations, conformément aux propositions figurant dans le tableau annexé.

La dépense relative à ces subventions est inscrite au budget de la ville.

ASSOCIATION	SUBVENTION
-------------	------------

La Compagnie des Muscardins	500 €
Comité de Jumelage voyage à Borna et participation au cadeau	1 700 €
TOTAL	2 200 €

Monsieur COLOMBANI demande s'il y a des questions, puis demande qui vote pour ces subventions. Madame HUGUET demande à avoir la parole avant le vote et Monsieur COLOMBANI la lui donne en s'excusant.

Madame HUGUET pense qu'un projet avait été proposé par la Compagnie des Muscardins. Qu'en est il ?

Monsieur DALLERAC explique que la Compagnie des Muscardins est davantage qu'un simple projet. Ils interviennent actuellement dans les maisons des personnes âgées et dans les centres aérés. Ce projet est bien entamé et ils sont un peu victimes de leur succès dans la mesure où leur association est passée d'une vingtaine d'adhérents à une centaine. Nous aidons cette association au maximum pour qu'elle puisse intervenir correctement.

Madame HUGUET trouve qu'il est bien de savoir comment les projets aboutissent et déplore qu'il n'en soit rien dit.

En ce qui concerne le comité de jumelage, Madame HUGUET demande qui ira à Borna.

Monsieur DALLERAC dit qu'un car est prévu.

Madame LARIBI indique à voix basse que ces informations ont toutes été vues en commission.

Madame HUGUET demande à ce que cela soit répété, car elle entend mal.

Madame LARIBI lui répond que tous ces détails ont été vus en commission.

Monsieur COLOMBANI demande s'il y a d'autres questions.

Madame HUGUET insiste pour savoir qui va à Borna. Certes cela a été donné en commission, mais exceptionnellement elle n'a pas pu y assister. Elle fait remarquer qu'elle est toujours présente en Commission des Finances, mais que pour une fois elle n'a pas pu venir et cela lui est reproché.

Monsieur DALLERAC indique que ce seront des jeunes, beaucoup de jeunes.

Madame HUGUET exprime son mécontentement face à cette explication.

Monsieur COLOMBANI annonce qu'il va être donné à Madame HUGUET les mêmes informations que celles qui ont été données à la commission.

Madame HUGUET, répondant à une question à voix basse de la salle, affirme que non, elle ne veut pas aller à Borna. Elle s'excuse ensuite de se mettre en colère.

Monsieur COLOMBANI lui assure qu'il ne faut pas. Il lit ensuite qu'il y aura dans ce voyage : 18 lycéens du lycée Geoffroy Saint-Hilaire, 14 choristes, pour la représentation culturelle, et 13 élèves de l'école de danse.

Madame HUGUET suppose qu'il faut y ajouter les accompagnateurs.

Monsieur COLOMBANI confirme que, en effet, les lycéens ne vont pas aller tous seuls à Borna. Il y aura tout de même de l'encadrement. Monsieur COLOMBANI demande s'il y a d'autres questions. Il procède au vote.

Sortie de Monsieur MARCHINA

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve les subventions telles que présentées ci-dessous :

ASSOCIATION	SUBVENTION
La Compagnie des Muscardins	500 €
Comité de Jumelage voyage à Borna et participation au cadeau	1 700 €
TOTAL	2 200 €

URBANISME

7. Instauration des périmètres de protection autour des forages de l'Huméry et autorisation d'exploitation : Point d'information

La ville d'Étampes assure la desserte de ses usagers en eau potable par l'intermédiaire de la station de traitement d'eau potable du Moulin à Tan. La ville était alimentée en eau potable par deux forages dénommés F3 et F4 situés route de l'Humery, dotés de périmètres de protection instaurés par arrêté préfectoral du 12 mars 2002.

Suite à des problèmes d'ensablement, le forage F3 a été rebouché. Le forage F4 est toujours exploité. La ville a procédé au remplacement du forage F3 par le forage F5, situé à proximité. Les travaux du nouveau forage étant terminés et les essais de pompages réalisés, la ville a sollicité le Préfet pour l'obtention des autorisations relatives à l'exploitation.

L'hydrogéologue a défini un périmètre de protection rapprochée et un périmètre de protection éloignée identiques pour les forages F4 et F5.

L'arrêté préfectoral du 12 janvier 2012 détermine ces périmètres, fixe les prescriptions applicables dans les périmètres et régit notamment les activités.

Cet arrêté préfectoral déclare d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines, instaure des périmètres de protection autour des forages F4 et F5, autorise le prélèvement et

l'exploitation des forages, la production et la distribution d'une eau destinée à la consommation humaine. Enfin, il abroge l'arrêté préfectoral du 12 mars 2002.

Le Plan Local d'Urbanisme sera mis à jour en conséquence.

Monsieur COLOMBANI résume que l'un des forages s'étant ensablé, un autre a été créé en remplacement. Il s'agit maintenant de mettre en place un périmètre qui a été défini par l'hydrogéologue, un périmètre de protection qui soit identique pour les deux forages. Il demande s'il y a d'autres questions. Il constate qu'il n'y a pas de votes, car il s'agit seulement d'un point d'information.

Sortie de Monsieur MARCHINA

Le Conseil municipal prend acte du point présenté.

Monsieur COLOMBANI propose donc de passer au point 6.

Madame HUGUET rectifie que le point 7 vient d'être traité.

Monsieur COLOMBANI demande pardon et présente le point 8.

8. Enquête publique sur le projet du schéma du SAGE, de la nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associé

Retour de Monsieur MARCHINA

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est soumis à l'enquête publique conformément au Code de l'Environnement, pendant la période du 23 janvier au 9 mars 2012. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification élaboré de manière collective, fixant des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Il comporte un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et un règlement définissant les priorités d'usage de cette dernière. Il doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Le SAGE de la nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associés a été élaboré par la Commission Locale de l'Eau (CLE) et adopté par cette dernière le 15 septembre 2010. Son territoire concerne 681 communes, dont la commune d'Étampes.

L'enquête porte sur les deux documents constituant le projet de SAGE :

1. Le PAGD définissant les conditions et les objectifs qui vont permettre d'atteindre une gestion durable et équilibrée de la ressource en eau.
2. Le règlement qui définit les priorités d'usage de la ressource en eau et les mesures nécessaires à la restauration et la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

La qualité de l'eau est apparue comme un enjeu majeur pour les acteurs du SAGE. L'objectif est d'aboutir à une diminution de la teneur en polluants dans l'eau et de préserver cette ressource contre toute pollution, de façon notamment à limiter les traitements en amont et à optimiser la production d'eau potable.

Le projet de SAGE propose des mesures nouvelles et importantes pour la préservation de la qualité de l'eau, notamment un plan de réduction de l'usage de produits phytosanitaires agricoles et non agricoles, ainsi qu'un renforcement des normes imposées sur les rejets des stations d'épuration urbaines. Ces mesures doivent en effet être mises en œuvre dans les meilleurs délais pour l'amélioration de la qualité de l'eau.

Cependant il est regrettable que le projet de SAGE accorde relativement peu d'importance à la prévention des pollutions d'origine industrielle. Ce déséquilibre résulte d'un manque structurel de connaissance et de transparence sur les impacts liés aux activités industrielles.

Compte tenu de son enjeu majeur et de sa vulnérabilité, la nappe de Beauce doit faire l'objet d'un effort renforcé, et porté par l'ensemble des acteurs, pour une meilleure connaissance, une meilleure information et enfin une meilleure prévention, concernant aussi les pollutions d'origine industrielle.

Le SAGE doit intégrer les bonnes pratiques et les indications données par les Assemblées générales et régionales autour de ces questions. C'est pourquoi il est demandé que des mesures complémentaires soient adoptées, parmi les plus urgentes et les plus efficaces, dans un objectif de prévention.

L'Association de Défense de la Santé et de l'Environnement (ADSE) a examiné avec attention ce document et émet deux réserves concernant le PADG et trois réserves concernant les dispositions du Règlement :

1. Il est demandé que soit affirmé le caractère prioritaire de l'action prévue pour une meilleure gestion des pollutions chroniques et accidentelles d'origine industrielle et que cette action ne se limite pas uniquement aux rejets directs, mais soit étendue aux rejets diffus des zones de stockage et bassins de rétention implantés au sein des installations classées.
2. Il est demandé que soit engagée une action complémentaire avec la réalisation de la carte de vulnérabilité intrinsèque de la nappe de Beauce. Et suivant le modèle adopté le 29 septembre 2010 dans le cadre de la révision du SAGE des nappes profondes de Gironde. Ce document devra être diffusé le plus largement possible auprès des collectivités et services de l'État.
3. Il est demandé l'interdiction des activités de prospection et d'exploitation des hydrocarbures non conventionnels. Cette interdiction doit expressément viser toute opération menée à fin d'expérimentation dans le sous-sol profond au droit de la nappe de Beauce.
4. Il est demandé que les nouvelles installations de stockages de déchets dangereux, non dangereux ou inertes, soient conformes à la norme AFNOR BP X30-438 de novembre 2009, relative aux bonnes pratiques pour les reconnaissances géologiques, hydrogéologiques et géotechniques de sites d'installations de stockage de déchets.
5. Il est demandé que les nouvelles carrières fassent l'objet d'une étude hydrogéologique décrivant les caractéristiques du site et mettant en évidence les impacts prévisibles sur la qualité des eaux souterraines.

Compte tenu de l'importance du SAGE pour l'avenir environnemental et écologique du territoire concerné dans lequel la Ville d'Étampes est incluse, il est proposé au Conseil Municipal :

– D'émettre un avis favorable sur le projet du SAGE tout en formulant les recommandations suivantes :

- Deux réserves concernant le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PADG)
- Trois réserves concernant les dispositions du Règlement.

– De demander la prise en compte des annexes 1 et 2 ci-jointes, intitulées :

- Annexe 1 : Proposition d'action complémentaire : carte de la vulnérabilité intrinsèque de la nappe de Beauce.
 - Annexe 2 : Rappel de l'action prévue pour une meilleure gestion des pollutions chroniques et accidentelles d'origine industrielle (action n° 28 du PADG).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

Monsieur COLOMBANI s'enquiert de questions sur ce point numéro 8. Il donne la parole à Monsieur JOUSSET.

Monsieur JOUSSET fait remarquer qu'une délibération avait été votée, en juin lui semble-t-il, pour porter la contribution du conseil municipal à l'enquête publique. Il semblerait que ce document ne soit pas arrivé, ou soit arrivé trop tard pour être versé au document d'enquête. Cela est un peu inquiétant, car si les votes du conseil municipal n'aboutissent pas, leur intérêt devient difficile à voir. Il demande s'il serait possible d'avoir une explication.

Monsieur COLOMBANI le rassure qu'il n'est pas trop tard, car l'enquête publique se termine le lendemain. Le 9, donc le vendredi de la semaine en cours.

Monsieur JOUSSET souhaite revenir sur le fait qu'un point avait déjà été voté en juin.

Madame HUGUET remarque que Monsieur LAVAL a quelque chose à dire.

Monsieur COLOMBANI suspend la séance. (voir annexe)

Monsieur COLOMBANI remercie Monsieur LAVAL et déclare la reprise de la séance.

Monsieur JOUSSET attire l'attention sur un autre point : la délibération telle que rédigée revient à donner un avis favorable, qu'il y ait prise en compte ou non des observations. C'est pourquoi il serait souhaitable qu'il y ait une phrase modifiée, « émettre un avis favorable sur le projet du SAGE tout en formulant les recommandations suivantes », qui deviendrait : « *émettre un avis favorable sur le projet du SAGE, sous réserve que les recommandations suivantes soient prises en compte.* » Ce qui est sensiblement différent de la formulation pour l'instant adoptée.

Monsieur COLOMBANI rappelle que ce sont les recommandations de l'ADSE.

Monsieur JOUSSET ne pense pas que l'ADSE soit divine.

Monsieur COLOMBANI considère tout de même qu'il s'agit d'un organisme d'une compétence importante.

Monsieur JOUSSET souhaite que Monsieur COLOMBANI reconnaisse que les recommandations sont formulées, mais, quoi qu'il en soit l'avis favorable est donné.

Monsieur COLOMBANI trouve qu'il est clairement affirmé, clairement écrit dans les réserves, et il cite : « il est demandé que soit affirmé », « il est demandé que soit engagée », « il est demandé l'interdiction » donc c'est clair.

Monsieur JOUSSET est d'accord, mais déplore que ce qui est proposé au conseil municipal ne soit que « d'émettre un avis favorable. »

Mademoiselle GIRARDEAU propose de remplacer « les recommandations » par « sous réserve ».

Monsieur COLOMBANI approuve, mais il pensait que la formulation était déjà claire comme cela.

Monsieur JOUSSET pense que Mademoiselle GIRARDEAU voit bien la nuance entre les deux formulations.

Mademoiselle GIRARDEAU le confirme et propose d'ailleurs une solution qui, à son avis, au niveau du mot réserve, appuie bien ce que Monsieur JOUSSET veut dire.

Monsieur COLOMBANI approuve la modification.

Monsieur COURTIAL ajoute que cette formulation donne la possibilité, éventuellement, d'un recours si les réserves ne sont pas prises en compte.

Monsieur COLOMBANI demande s'il est possible d'avoir la bonne formulation du point de vue de Madame HUGUET.

Madame HUGUET pense qu'il s'agit de la bonne formulation pour elle et pour tout le monde.

Monsieur COLOMBANI suspend la séance et la reprend après l'intervention de Monsieur LAVAL, Directeur Général des Services.

Monsieur COLOMBANI demande si tout le monde est d'accord et propose de passer au vote.

Madame HUGUET précise que dans ces conditions ils voteront pour.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- émet un avis favorable sur le projet du SAGE sous les réserves suivantes :

- *La prise en compte des deux réserves concernant le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PADG) et des trois réserves concernant les dispositions du Règlement.*
- *demande la prise en compte des annexes 1 et 2 ci-jointes intitulés :*
 - *Annexe 1 : Proposition d'action complémentaire : carte de la vulnérabilité intrinsèque de la nappe de Beauce.*
 - *Annexe 2 : Rappel de l'action prévue pour une meilleure gestion des pollutions chroniques et accidentelles d'origine industrielle (action n°28 du PADG).*

- *et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.*

Monsieur COLOMBANI annonce qu'il faut maintenant traiter les questions écrites. Il va donner lecture de la question, puis Monsieur MARCHINA lira la réponse. Madame HUGUET fera suivre à Monsieur CHAREILLE.

Question écrite de Monsieur Didier CHAREILLE « liste Étampes Solidaire »

« Depuis le début de leur mandat, les élus Étampes Solidaire demandent que les Conseils municipaux traitant du Débat des Orientations Budgétaires et du Budget se déroulent dans un lieu accessible à tous et en plus grand nombre, comme le prévoit l'article 3 du règlement intérieur actuel du Conseil Municipal. Cette année encore, nous dénonçons le choix qui a été fait par le Maire de convoquer le Conseil municipal dans cette salle dont nous ne contestons pas le « caractère solennel indéniable », mais dont l'inaccessibilité et la promiscuité ne permettent pas à un plus grand nombre d'Étaminois d'assister à ces débats sur l'avenir de leur commune.

En dehors de toute considération touristique, historique, architecturale ou de simple coutume, quelles sont les raisons qui empêchent le Conseil municipal de se tenir dans une autre salle mieux adaptée en matière d'accessibilité, d'espace disponible et de sécurité ? »

Monsieur MARCHINA donne lecture de la réponse :

« Monsieur le conseiller municipal,

En langage journalistique les thèmes qui reviennent régulièrement chaque saison s'appellent « des marronniers ».

Je constate que s'il n'existe pas de vocabulaire spécifique pour les questions que vous posez chaque année sur le même thème, je ne peux que souligner la constance avec laquelle vous les évoquez sans pour autant mettre en avant les nombreuses avancées que notre collectivité a connues ces dernières années sur cette question à laquelle la municipalité porte une considération toute particulière, celle de l'accessibilité.

Mais avant de vous répondre sur le fond, permettez-moi de m'étonner de votre demande.

En effet, lors de la commission des finances, où étaient évoquées les questions de cette séance publique, et notamment le débat d'orientation budgétaire, votre groupe n'a pas cru bon d'être présent. »

Madame HUGUET proteste. Elle considère que cet argument ne peut pas être utilisé systématiquement, tout le long du conseil municipal...

Monsieur COLOMBANI suggère de laisser Monsieur MARCHINA continuer sa lecture.

Madame HUGUET trouve ces méthodes pénibles. Son groupe n'était certes pas présent, mais ce sont des choses qui arrivent.

Monsieur COLOMBANI voudrait que l'on laisse répondre.

Monsieur MARCHINA souligne que ce n'est pas de sa faute si Madame HUGUET n'était pas présente. Il considère que Madame HUGUET ne peut pas lui reprocher...

Monsieur COLOMBANI demande la reprise de la réponse.

Monsieur MARCHINA reprend sa lecture :

« C'est votre choix. La période des vacances vous empêchant de vous consacrer aux affaires communales peut-être... »

Malgré tout, force est de remarquer que ce qui ne semble présenter aucun intérêt en réunion de travail revêt tout d'un coup une importance fondamentale.

Comment ne pas en être surpris et ne pas être amené à s'interroger sur les motivations réelles de votre demande de changement de salle.

Cette salle du Conseil municipal est la salle habituelle de nos débats et des décisions importantes y sont prises pour le développement d'ÉTAMPES, pour son avenir et pour l'amélioration des conditions de vie de ses habitants.

Certes, comme je l'ai déjà exprimé, j'ai conscience des difficultés d'accessibilité de cette salle, mais comme vous le savez, toute personne à mobilité réduite qui voudrait venir assister à nos débats trouverait auprès des Élus et des leurs collaborateurs toute l'écoute et toute l'aide nécessaire pour y accéder.

C'est pourquoi il n'y a pas lieu de modifier le cadre de nos réunions du Conseil municipal d'autant plus que des engagements aussi forts que celui du Débat des orientations budgétaires ou du vote du budget méritent, en raison de leur nature, d'être actés et votés dans un lieu où s'est écrite et continuera à s'écrire l'Histoire d'Étampes.

Pour ma ville, il n'y a pas de petites ou de grandes décisions.

À mes yeux, tout ce qui touche à la vie de nos concitoyens mérite un traitement égal, le plus grand respect et une attention des plus soutenues. »

Monsieur COLOMBANI remercie Monsieur MARCHINA et donne lecture de la question suivante.

Question écrite de Monsieur MALONGA, « liste Étampes Solidaire »

« Vous avez choisi en juin dernier de faire supporter aux familles la vente des titres de transport de leurs enfants avant de les rembourser sur présentation de justificatif. Vous auriez pu directement régler le STIF. Vous annoncez avoir procédé au remboursement de 322 titres de transport, nous vous demandons combien d'utilisateurs n'ont pas fait la demande de remboursement. »

Monsieur COURTIAL donne lecture de la réponse :

« Je trouve votre manière de renverser les rôles particulièrement singulière, en effet dois-je vous rappeler que la réforme des transports scolaires a été unilatéralement imposée à la ville, comme à bien d'autres communautés, par le STIF et le conseil général de l'Essonne. Dois-je également vous rappeler l'historique des actions menées pour conduire au résultat que nous avons obtenu en faveur des familles et des enfants d'Étampes empruntant le bus scolaire. En début d'année 2011, souvenez-vous, tous les parents et les élèves concernés avaient été placés devant le fait accompli et cette réforme, en raison de sa précipitation, laissait peser les plus graves inquiétudes. Quelques mois avant la rentrée scolaire de 2011, nous ne savions pas, en effet, quelles solutions seraient mises en place. Grâce à la mobilisation des associations de parents d'élèves et de nombreux élus locaux, dont notamment ceux appartenant à la majorité de ce conseil, nous avons pu obtenir des améliorations du système envisagé par le département afin de préserver les intérêts des familles. Rappelez-vous, ce ne fut pas facile. Au début le département ne voulait rien entendre et voulait conduire cette réforme sans tenir compte des réalités locales. Mais fort du travail accompli en étroite liaison avec de nombreux maires et présidents

intercommunalité, les droits aux transports scolaires des enfants ont pu être préservé dans des conditions satisfaisantes pour les familles. De même, l'action conduite par la ville et ses services a fait que la rentrée scolaire s'est passée dans de bonnes conditions. Tous les enfants ayant besoin de moyens de transport en ont bénéficié.

Par ailleurs, auriez-vous oublié qu'aucune règle n'imposait à la Ville de prendre en charge le coup de ces transports, que le conseil général a décidé de facturer aux familles. Contrairement au dispositif étampois de gratuité d'accès, le Conseil a fait le choix de laisser une partie des transports à leur charge. Cette décision relève de sa seule responsabilité et c'est afin de préserver le pouvoir d'achat des Étampois concernés que la commune a décidé d'instituer le principe du remboursement de cette participation. C'est une décision sage et équitable, que la majorité municipale a prise. Force est de le reconnaître et de souligner son utilité et sa pertinence. Bien évidemment, dans la mesure où les cartes de transport sont délivrées par le département, il est difficile de connaître exactement le nombre d'Étampois en bénéficiant. C'est à ce titre d'ailleurs que je tiens à attirer votre attention sur le fait que certaines familles n'ont pas encore reçu leur carte, des services du département, et n'ont donc encore rien payé. Elles sont donc dans l'impossibilité de présenter une demande de remboursement. J'ai d'ailleurs saisi le président du conseil général pour l'alerter de cette situation. En revanche, toutes les familles en ayant fait la demande ont perçu le remboursement décidé par le conseil municipal. Et dès lors qu'aucune date limite n'a été fixée pour déposer un dossier, toutes les familles qui continueront à en faire la demande seront systématiquement remboursées en applications des mécanismes décidés en juin 2011. »

Monsieur COLOMBANI donne lecture de la question suivante.

Question écrite de Madame Monique HUGUET « liste Étampes Solidaire »

« Lors du débat d'orientation 2011 du CCAS, la décision de création d'une épicerie sociale dans notre ville a été approuvée suite à une proposition faite par une élue d'Étampes solidaire. Conscient qu'étant proposées en 2011, sa mise en place ne serait possible qu'à compter de 2012, nous nous étonnons de constater, lors du débat d'orientations budgétaires qui va se tenir, que les chiffres indiquent que la subvention allouée au CCAS sera identique aux années précédentes. Aussi nous vous remercions de confirmer que la création de l'épicerie sociale reste une priorité pour l'équipe municipale de notre ville. »

Monsieur COLOMBANI donne également lecture de la réponse :

« Madame la conseillère municipale, permettez-moi tout d'abord d'apporter une précision : en effet, dans votre question vous affirmez que lors du débat d'orientations budgétaires communal du CCAS, la décision de création d'une épicerie sociale dans notre ville a été approuvée. Or, je suis surpris, alors que vous avez toujours fait preuve d'un souci permanent du détail, que vous ayez commis une telle erreur. Sur la forme d'abord, si vous relisez ce document avec la minutie qui vous caractérise, vous verrez qu'il est mentionné la "création de groupes de travail pour réfléchir à l'évolution des interventions du CCAS en direction des familles et des seniors". En aucun cas les modalités de ces actions ne sont précisées.

Sur le fond ensuite : dois-je vous rappeler qu'à l'occasion du débat de l'orientation budgétaire, que ce soit au sein du conseil municipal ou du conseil d'administration du CCAS, aucune décision n'est prise et que d'ailleurs sa présentation n'est suivie d'aucun vote.

Enfin, bien que votre question relève de la gestion d'un établissement public autonome, je vais vous apporter toutes les précisions nécessaires : comme je l'ai indiqué, le CCAS a

constitué des groupes de travail. L'un est consacré aux familles et a déjà conduit à des résultats positifs puisque les aides pour le loyer « demandeur d'emploi » ont été sensiblement revalorisées et que l'allocation spéciale de rentrée scolaire a été créée. Elle a concerné d'ailleurs 2011 enfants.

Dans le cadre de ces réflexions, ce groupe de travail a également décidé de s'intéresser à un projet de création d'épicerie sociale. Lors de la dernière réunion, à laquelle ont participé plusieurs associations caritatives locales, il a été décidé de s'appuyer sur les expériences déjà conduites dans d'autres collectivités. Plusieurs gestionnaires de structures identiques ont été sollicités et des rencontres auront lieu dans les prochaines semaines, afin d'examiner les conditions de faisabilité et de fonctionnement d'une structure de cette nature.

Tout en vous rappelant que dans ce domaine, les décisions relèvent du conseil d'administration du CCAS, je peux donc vous assurer que ce projet est toujours d'actualité. Mes collègues de la majorité membre du conseil d'administration continueront à travailler avec tous les partenaires pour le faire avancer. La détermination de la ville d'Étampes aux côtés de son CCAS est sans faille. Le niveau très élevé de son engagement financier le prouve. Il a permis, depuis 3 ans, de mettre en place des mesures qui ont montré toute leur utilité et pertinence. J'en veux pour preuve les fonds de soutien ou les prêts à taux zéro qui ont permis à de nombreux Étaminois à retrouver la voie de l'emploi. C'est cette dimension à être partenaire actif qui sera cette année encore mise en avant. De nouveaux axes d'intervention ont été identifiés. À ce titre, je tiens à remettre un hommage appuyé au personnel du CCAS, pour son dévouement et implication à indiquer à votre assemblée que dans le cadre d'une évaluation du service aux personnes retraitées par un cabinet extérieur, pour le renouvellement de son agrément, celui-ci s'est vu attribué la mention "haut niveau de qualité." »

Question écrite de Monsieur François JOUSSET, liste « Étampes Solidaire »

« Vous avancez pour 2012 le lancement de la deuxième phase de l'étude concernant la requalification du centre commercial des Fleurettes, nous vous remercions de nous communiquer les conclusions de la première phase d'étude. »

Monsieur Laplace donne lecture de la réponse :

« Monsieur le conseiller municipal, comme vous le savez, l'équilibre urbain et social du quartier de Guinette constitue une des priorités de l'équipe municipale. À ce titre, nous lui consacrons beaucoup de moyens, tant humains que financiers. Je ne m'étendrai pas sur les nombreuses réalisations de ces dernières années, qui ont vu par exemple la construction de deux écoles, de nouvelles structures sportives, des équipements pour la petite enfance. Pas plus que je ne reviendrais sur les efforts engagés pour renforcer les services publics de proximité, et développer le lien social au travers le renforcement et le développement des activités et animations au sein de l'espace Jean Carmet. C'est également pour conforter cette démarche qu'il a été décidé d'installer, à côté du bureau de poste, un espace INFOENERGIE qui apportera aide et conseil aux habitants de notre ville sur les actions à entreprendre pour économiser de l'énergie. Ce nouveau "service" ouvrira ses portes très prochainement. Le fonctionnement du centre commercial des Fleurettes constitue dans ce plan d'action globale un enjeu important pour le quartier et ses habitants. C'est la raison pour laquelle la municipalité a décidé de faire appel à un organisme public spécialisé, l'EPARECA (Établissement Public Administratif de Restructuration des Établissements Commerciaux et Artisanaux), et qu'une étude d'ensemble des perspectives d'évolution de ce centre commercial a été initiée par la commune avec la participation financière de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce diagnostic indispensable s'appuie sur deux phases, très indépendantes l'une de l'autre. Elles portent d'une part sur les facteurs de commercialité du secteur et ses potentialités de développement, et d'autre part, sur l'étude du foncier existant et les relations juridiques entre les différents propriétaires, soit au titre des murs, soit au titre des baux commerciaux.

Le cahier des charges prévoit d'ailleurs qu'en raison de cette interdépendance, un compte-rendu global soit fait auprès de la collectivité, une fois que la deuxième phase sera achevée. C'est-à-dire à la fin de ce premier semestre. À cette période, la Ville sera donc en possession d'un diagnostic, global et d'orientation, sur la faisabilité d'une opération de restructuration qui devra impliquer les copropriétaires concernés et les exploitants des commerces. Ce n'est qu'en possession de toutes ces données et des modalités de travail avec les partenaires immobiliers et commerciaux, qu'il sera alors possible de présenter un schéma global, prenant appui sur le diagnostic et les préconisations. »

Question écrite de Bernard LAPLACE, liste « À vos côtés pour Étampes »

« Deux nouveaux permis de construire ont été accordés à BOISSY LA RIVIERE pour la construction de 6 nouvelles éoliennes. Cela suscite de nombreuses interrogations et réactions comme la presse s'en est fait l'écho. Une association de défense de l'environnement s'est d'ailleurs élevée contre ce projet et a déposé un recours. Étampes étant concernées, quelles initiatives comptent prendre la ville ? »

Monsieur COLOMBANI donne lecture de la réponse :

« Monsieur le Maire adjoint,

Ainsi que vous l'avez certainement appris, les demandes de permis de construire déposées par les sociétés BOISSY ENERGIE 1 et BOISSY ENERGIE 2 ont fait à deux reprises l'objet d'un refus de la part du Préfet.

Mais ces deux refus ont été annulés par le Tribunal Administratif de Versailles, en mars 2010 pour le premier et en juin 2011 pour le dernier.

À la suite de ce dernier jugement, le Préfet a dû délivrer deux nouveaux permis par arrêtés du 20 décembre 2011.

Il faut que vous sachiez que ce n'est que par hasard que nous avons appris cette décision ! Aucune information, aucune concertation n'avait été faite.

Au regard de l'importance du sujet et son caractère sensible, il aurait fallu associer davantage les riverains comme les communes qui sont concernées par ce projet.

Je suis toujours surpris par cette absence de transparence qui ne laisse présager jamais rien de bon.

C'est d'ailleurs à ce titre que lors de l'enquête publique qui a eu lieu sur ce projet en 2007, j'avais fait part au Commissaire-enquêteur de mon opposition qui se fondait également sur les nombreuses nuisances visuelles et sonores que ces installations ne manqueraient pas de provoquer tant pour les habitants de la commune que ceux des communes limitrophes ainsi que sur les atteintes flagrantes constatées à la charte de l'éolienne.

En effet, ce projet est situé à moins d'un kilomètre d'une vallée, d'un site historique et d'un camping.

Dès que j'ai eu connaissance de la signature des deux nouveaux arrêtés de permis de construire, j'ai donc engagé, avec la Communauté de Communes de l'Étampois Sud Essonne un recours en annulation contre ces permis de construire, dont la légalité, apparaît douteuse :

D'abord sur la forme : les permis sont signés par le Secrétaire Général de la Préfecture qui ne peut recevoir délégation du Préfet à ce titre ; le fractionnement du projet de six éoliennes en deux projets identiques et complémentaires est artificiel.

Sur le fond surtout : les mesures compensatoires et le suivi du fonctionnement des éoliennes sont très faibles alors que la Direction Régionale de l'Environnement d'Île de France et la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites ont émis des avis défavorables.

Dans ces conditions, la protection de l'environnement et la qualité de vie de la population ne me semblent pas assurées faute d'une véritable prise en compte de tous les avantages et de tous les inconvénients liés à ces projets d'implantation.

Il est absolument impératif que tous les projets de cette nature fassent l'objet d'une large concertation avec tous les acteurs locaux concernés, qui a manifestement fait défaut dans ce cas, afin d'éviter que leur réalisation porte atteinte au cadre de vie, aux paysages ruraux et forestiers et devienne une source nouvelle de nuisance. »

Question écrite d'Élisabeth DELAGE, Conseillère municipale chargée des personnes à mobilité réduite et des personnes handicapées

« Monsieur le maire, la loi du 11 février 2005 a fixé l'échéance de 2015 pour assurer l'accessibilité des personnes handicapées aux équipements et espaces publics. La ville d'Étampes s'est résolument engagée dans cette action depuis plusieurs années en y associant des associations partenaires.

Peut-on savoir où en est son programme d'actions et connaître les prochains axes de son intervention ? »

Monsieur COLOMBANI donne lecture de la réponse :

« Madame la conseillère municipale,

Je voudrais tout d'abord vous remercier d'aborder ce sujet qui vous avez ô combien raison, revêt une forte importance pour la ville d'Étampes.

La question de l'accessibilité devrait en effet rassembler toutes les énergies et ne pas être un sujet de polémique, de discorde ou de division

Elle devrait faire appel à la plus grande volonté commune. Au plus fort des engagements.

Et c'est avec cette conviction que nous y travaillons.

Ainsi que vous l'avez rappelé, la ville d'Étampes s'attache depuis maintenant plusieurs années à intégrer cette problématique dans tous les cahiers des charges de ses opérations d'aménagement, de rénovation ou de construction.

La liste est ainsi longue de toutes les réalisations enregistrées :

Ce sont en matière de voirie, l'abaissement des trottoirs devant chaque passage piéton, l'installation généralisée de potelets à boule blanche, de bandes podotactiles, et la création de cheminements adaptés aux personnes à mobilité réduite, qui ont été exécutées.

Dans les lieux publics, que ce soit en régie ou par les entreprises retenues dans le cadre de marchés publics, la prise en considération de la question de l'accessibilité et des contraintes techniques liées aux différents handicaps est devenue systématique.

Dans les écoles, dans les cours de récréation ou bâtiments, les poteaux ont été repeints dans des couleurs contrastées.

En parallèle de ces aménagements, nous avons engagé un grand programme au niveau des édifices historiques et culturels.

J'en veux pour preuve les 2 opérations en cours au Théâtre et au conservatoire de musique menées en partenariat avec la Communauté de communes où vont être installées à l'extérieur des élévateurs pour les personnes en fauteuil roulant ou à mobilité réduite.

Au château de Valnay encore, nous avons fait installer une rampe pour accéder à une des salles de réception.

Oui, le travail se fait. Oui, la ville d'Étampes avance sur cette question. Et elle n'est pas seule.

Au niveau des arrêts de bus par exemple, la ville d'Étampes a travaillé en étroite partenariat avec le département de l'Essonne pour aménager les zones de dessertes des bus.

En 2007, un marché d'étude et de préconisation de mise en accessibilité des infrastructures communales a également été passé avec l'association Handicap Insertion et Accessibilité.

Son rapport rendu en 2008 se présentait comme un état des lieux.

Il nous a été bien utile pour identifier les manques. Et aujourd'hui la ville d'Étampes travaille à y répondre.

Mais cela n'était pas suffisant et c'est la raison pour laquelle elle s'est associée à la démarche initiée par la Communauté de communes de l'Étaminois Sud Essonne.

En effet, cette collectivité travaille actuellement sur un groupement de commandes pour la réalisation d'un diagnostic accessibilité des Bâtiments et la réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la Voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).

Cette action conjointe a son importance, car elle souligne la prise en compte d'une problématique à l'échelle d'un territoire au sein duquel les habitants sont appelés à vivre ensemble, à partager les équipements, à en mutualiser la charge.

Et cette question a d'autant plus de résonance que la communauté de communes a vocation à s'étendre à 38 communes d'ici fin 2013.

C'est donc aujourd'hui une question qui dépasse largement les frontières d'Étampes, mais à laquelle se doit de répondre notre collectivité et ses élus. En toute responsabilité. Avec la plus grande des attentions.

C'est ainsi qu'une nouvelle réunion de la commission accessibilité mise en place en avril 2008 se tiendra prochainement. Le 5 avril, je crois, au cours de laquelle seront proposés un bilan des réalisations et les stratégies qui seront développées à court et moyen terme.

C'est cette volonté d'associer, d'avancer qui doit prédominer.

Non celle de dénigrer, de polémiquer.

Instrumentaliser cette question par jeu politique n'est pas à la hauteur des attentes des personnes handicapées qui méritent du respect, de la considération et la prise en compte de leurs besoins.

Malgré son riche passé qui se traduit par la présence de nombreux bâtiments et édifices anciens ou classés aux Monuments historiques, c'est ce à quoi s'attache la ville d'Étampes.

Avec conviction, et au maximum de ses capacités financières et dans le respect des grands équilibres des finances locales. »

Monsieur COLOMBANI signale que les décisions du maire sont posées sur les tables. Il demande si cela appelle des précisions, ce qui s'avère ne pas être le cas.

Il aborde alors la motion présentée par le groupe Étampes Solidaire, que Monsieur JOUSSET présente.

Motion présentée par le groupe « Étampes Solidaire »

« Les aides spécialisées dans les écoles existent depuis 1970 avec la mise en place des GAPP puis des RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées Aux Élèves en Difficultés) en 1990. Ce dispositif permet à des élèves qui rencontrent des difficultés qui ne peuvent être résolues ni par des aides pédagogiques prodiguées en classe, ni dans le cadre des aides individualisées récemment mises en place de bénéficier d'aides spécialisées, adaptées et différenciées, dispensées par des enseignants spécialisés formés à la remédiation de la difficulté scolaire.

Or, pour la rentrée 2012, déjà plus de 1 200 suppressions de postes d'aides spécialisées (maîtres E et G) sont confirmées dans 50 départements français et 3.000 sont attendues sur l'ensemble du territoire. Ces mesures draconiennes dénoncent une volonté forte du gouvernement de démanteler voire, à terme, de supprimer tous les RASED. Au mieux, il ne restera qu'un RASED complet (1 maître E, 1 maître G et un psychologue scolaire) par circonscription, ce qui rendra les interventions en présence des élèves quasiment impossibles.

Sur 15 028 postes de RASED exerçant dans les écoles de France en 2007, il n'en reste aujourd'hui plus que 12 584. Ces suppressions de personnels conduiront inévitablement à la dégradation du traitement de la difficulté scolaire à l'école. Ce sont plus de 250 000 élèves par an, pour lesquels la seule réponse pédagogique en classe ne suffit pas, qui ne bénéficieront plus d'aides spécialisées. Avec eux, ce sont des familles qui ne seront plus accompagnées, ce sont des enseignants désarmés qui seront délaissés. Alors que la société française est particulièrement malmenée par les bouleversements économiques et sociaux, il est plus que jamais nécessaire que les professionnels de l'aide spécialisée, formés aux démarches de prévention, au travail partenarial, à l'analyse de la difficulté et à la remédiation individualisée, puissent, sur l'ensemble du territoire national, continuer d'accompagner ces enfants sur le chemin de l'école. Aujourd'hui, ce dispositif a fait ses preuves et il est apprécié des enseignants, des partenaires et des familles.

Nous considérons que le recours à du simple soutien, hors temps scolaire, ainsi que le démantèlement des RASED au mépris des aides spécialisées, sont des actions qui ne sont pas en mesure de répondre efficacement aux difficultés scolaires des élèves les plus fragiles. Au nom du maintien d'un service public capable d'aider tous les élèves en difficultés et de donner à tous les élèves les mêmes chances de réussite, nous exigeons l'abandon de la suppression des postes d'enseignants spécialisés E et G et apportons notre soutien

inconditionnel au RASED de la circonscription d'Étampes pour le travail qu'il accomplit au service des enfants et des parents de notre ville. »

Mademoiselle GIRARDEAU apporte la réponse suivante :

« Il y a une phrase, Monsieur JOUSSET, de votre motion, avec laquelle je suis entièrement d'accord : c'est la dernière, sur le RASED de la circonscription d'Étampes pour le travail qu'il accomplit au service des enfants et des parents de notre ville. Mais je rappellerais mes chers collègues, même si c'est un petit peu lointain, et j'en suis désolée, toute la volonté forte que Monsieur le Maire et son équipe municipale ont mise pour le soutien du RASED depuis 1995. Nous avons aménagé, nous avons créé, non seulement pour l'état qui, bien sûr, ne prend pas seulement en charge les enfants d'Étampes, mais aussi ceux de tout le secteur. C'est nous qui avons aménagé l'appartement de fonction de l'école Elsa Triolet, afin de le transformer en RASED. C'est l'équipe municipale qui a décidé de verser, et qui verse chaque année, comme cela apparaît dans le crédit scolaire, une somme spécifiquement dédiée à aider le RASED, pour ses besoins en différents matériels, équipements, etc.

Dans toutes les écoles où le RASED désirait avoir un lieu d'implantation, nous nous sommes arrangés avec les enseignants, avec l'éducation nationale. Parfois les contraintes architecturales rendaient la tâche difficile. Mais nous avons toujours soutenu le RASED.

Nous avons même, mes chers collègues, j'en suis sûre, mais je ne sais plus quand, j'en parlais avec Monsieur le Maire tout à l'heure, nous avons même voté en conseil municipal une motion pour soutenir les personnels des RASED. Je dirais que ce soutien, nous l'exerçons depuis 1995, et cela a pour nous une importance essentielle.

Au milieu et en complémentarité des autres dispositifs. Car comme vous le soulignez très justement dans votre motion, tous les élèves ne relèvent pas de la même catégorie d'aide. Pour certains il faut une aide sous forme de RASED. D'autres ont simplement besoin d'une aide hors temps scolaire, comme vous le dites, par exemple une étude dirigée. Vous avez des enfants qui ont besoin, c'est ce que nous avons voulu faire avec la réussite éducative, d'une aide plus personnalisée. A chaque enfant doit correspondre, et c'est vraiment le sens de toute l'action qu'avec Monsieur le Maire nous avons essayé de mener sur la Ville depuis 1995, nous avons essayé de mettre le maximum de dispositifs à disposition des assemblées de famille pour que quels que soit sa difficulté, l'enfant puisse trouver un soutien et un écho. Chaque professionnel à sa spécificité : le RASED ne fait pas la même aide que les études du soir, qui ne font pas la même aide que peuvent proposer les maisons de quartier, etc.

Sur ces deux points je suis donc entièrement d'accord, à 100 %. Par contre cette motion a un caractère national qui va largement dépasser notre conseil municipal ou notre ville. Je peux répondre de l'action que nous avons, avec Monsieur le Maire, conduite sur Étampes, mais je ne suis pas capable de répondre sur le nombre de postes supprimés dans le département ou sur l'ensemble des départements français. Trois mille suppressions attendues sur le centre du territoire, ce sont des données qui m'échappent, je l'avoue.

Pour ces raisons, et tout en étant d'accord avec vous sur le fait que le RASED soit essentiel, je crois que ce n'est pas au conseil municipal d'Étampes de faire la politique nationale. Cela a toujours été ce que j'ai dit et défendu. J'appelle donc à ne pas voter cette motion au motif que le cadre de cette motion dépasse notre ville. »

Monsieur COLOMBANI demande s'il y a des questions et donne la parole à Monsieur JOUSSET.

Monsieur JOUSSET répond que Madame GIRARDEAU a une curieuse façon de séparer le local du national. Pourtant les RASED d'Étampes dépendent bien de la politique nationale, mais cette façon de se défausser et de se dégager du débat est difficilement compréhensible de la part de Madame GIRARDEAU. Il en attendait un peu plus d'elle, surtout d'elle, qui a soutenu les RASED. Soutenir les RASED à Étampes c'est aussi les soutenir partout en France, car tout cela relève d'une même logique.

Mademoiselle GIRARDEAU compare la situation à celle de l'explication du débat des orientations budgétaires. Monsieur JOUSSET a évoqué des situations nationales et internationales...

Monsieur JOUSSET renchérit que la crise elle-même est internationale.

Monsieur COLOMBANI coupe court en s'enquérant d'autres interventions. À défaut, il passe au vote.

Madame HUGUET signale quatre votes pour.

Par 4 voix Pour et 28 contre, le Conseil municipal rejette la motion.

Monsieur COLOMBANI remercie la salle et déclare la séance levée.

Madame HUGUET signale qu'elle a encore les lectures de décisions de Monsieur le Maire.

Monsieur COLOMBANI lui répond que ces lectures sont passées.

La séance est levée à 21 h 50.

- Suspensions de séance
- Débat des Orientations Budgétaires
- Lecture des décisions du Maire

Suspensions de séance

Suspension de séance p 45

Monsieur LAVAL explique que le point soumis au mois de juin consistait à présenter les observations de la ville d'Étampes dans la cadre de l'élaboration du SAGE.

Il ajoute qu'il y avait une phase d'élaboration, qui a pris sept ou huit ans.

Monsieur LAVAL continue en disant que des collectivités diverses et variées ont été saisies, ainsi que des associations, notamment l'ADSE. Celle-ci nous a donné un certain nombre d'informations extrêmement techniques que nous avons reprises. Ces observations, dès leur vote au conseil municipal, ont été portées aux autorités préfectorales en charge de l'élaboration du SAGE. Il s'agit d'un document interrégional.

La suite de cette élaboration du SAGE est soumise à l'enquête publique. Cette phase est en cours et elle est préalable à l'acceptation du SAGE. L'enquête publique se terminant le 9 mars, nous avons jusqu'au 9 mars pour que le conseil municipal reprenne en compte un certain nombre des recommandations et des observations qu'il y avait dans le dossier.

Suspension de séance p 46

Monsieur LAVAL lit que le texte serait alors « d'émettre un avis favorable sur le projet du SAGE, sous les réserves suivantes :

- La prise en compte des deux réserves concernant le Plan d'Aménagement et de Gestion
- Les trois réserves concernant les dispositions du Règlement. »